



**UIA**

Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)



**ROMA  
2023**

**UIA CONGRESS**

**Programme  
d'inscription**

**67<sup>e</sup>**

**CONGRÈS  
UIA**

**25-29 OCTOBRE 2023  
#UIAROMA**

**ROMA**



40 years financing the future.



# 67<sup>e</sup> CONGRÈS UIA

25-29 OCTOBRE 2023  
#UIAROMA

## **Union Internationale des Avocats**

9 rue du Quatre-Septembre

75002 Paris - France

T. +33 1 44 88 55 66

E. [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

W. [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org)

## **Parco dei Principi Grand Hotel & Spa**

Via G. Frescobaldi, 5

00197 Rome - Italie

## 1 > Informations générales

Qu'est-ce que l'UIA ? / 6  
 Calendrier du congrès / 8 / 9  
 Informations congrès / 10  
 Informations pays / 11  
 Partenaires du congrès / 12 / 13 / 14 / 15  
 Interprétation simultanée / 40

## 2 > Programme scientifique

### 2.1 / Thèmes principaux

Liberté de circulation, migration et droits de l'homme / 18  
 Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques / 25

### 2.2 / Séances de travail des commissions

Droit administratif et réglementaire / 20 / 22  
 Droit agroalimentaire / 18 / 33 / 38  
 Droit animalier / 27 / 33 / 38  
 Arbitrage international / 20 / 32  
 Droit de l'art / 26  
 Droit des assurances / 27  
 Avenir de l'avocat / 34  
 Avocats & juristes d'entreprise / 19  
 Droit bancaire et financier / 18  
 Droit des biotechnologies / 22 / 33 / 37  
 Droit de la concurrence / 30  
 Droit et pratique du contentieux / 21  
 Droit des contrats / 29  
 Défense pénale internationale / 31  
 Entreprises et droits de l'homme / 30  
 Droit de l'environnement et du développement durable / 30 / 33 / 37  
 Droit de la faillite / 20  
 Droit de la famille / 19 / 20  
 Droit fiscal / 29  
 Droits de l'homme / 23 / 27 / 37  
 Droit de l'immigration et nationalité / 29  
 Droit immobilier / 37  
 Droit international privé / 21  
 Investissements étrangers / 23  
 Médiation et prévention des conflits / 31  
 Droit médical / 18 / 22 / 38  
 Droit de la mode / 18 / 34  
 Organisation des cabinets d'avocats / 25  
 Droit pénal / 27  
 Droit de la presse et des médias / 38  
 Propriété intellectuelle / 22 / 26 / 34  
 Droit des sociétés et fusions & acquisitions / 25  
 Droit des sports / 26  
 Start-ups & capital risque / 18 / 36  
 Droit des technologies de l'information / 36  
 Droit des transports / 29  
 Droit du travail / 33  
 Droit de l'Union européenne / 30  
 Vente internationale de marchandises / 29  
 Vie privée et droits de l'homme numérique / 22

### 2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

Droit administratif et réglementaire / Droit des biotechnologies /  
 Droit médical / Propriété intellectuelle /  
 Vie privée et droits de l'homme numérique / 22  
 Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies /  
 Droit de l'environnement et du développement durable / 33

Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit médical /  
 Comité national américain / 38  
 Droit agroalimentaire / Droit de la mode / Droit médical /  
 Startups & capital risque / 18  
 Droit animalier / Compliance & anti-blanchiment de capitaux / Droit pénal /  
 Droit des assurances / 27  
 Droit de l'art / Propriété intellectuelle / 26  
 Droit des biotechnologies / Droits de l'homme / 37  
 Droit de la concurrence / Droit de l'Union européenne / 30  
 Droit et pratique du contentieux / Droit international privé / 21  
 Droit des contrats / Vente internationale de marchandises /  
 Droit des transports / 29  
 Entreprises et droits de l'homme /  
 Droit de l'environnement et du développement durable / 30  
 Droit de la famille / Arbitrage international / 20  
 Droit de l'immigration et nationalité / Droit fiscal / 29  
 Droit immobilier / Droit de l'environnement et  
 du développement durable / 37  
 Investissements étrangers / Droits de l'homme / 23  
 Droit de la mode / Propriété intellectuelle / 34  
 Droit des sociétés et fusions & acquisitions /  
 Organisation des cabinets d'avocats / 25  
 Droit des technologies de l'information / Startups & capital risque / 36

### 2.4 / Autres réunions

Forum des avocats africains / 17  
 Forum des avocats arabophones / 17  
 Forum des avocats asiatiques / 17  
 Forum de common law / 17  
 Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale / 17  
 Forum des avocats francophones / 17  
 Forum des avocats germanophones / 17  
 Forum des avocats hispanophones / 17  
 Forum des avocats latino-américains / 17  
 Forum des avocats lusophones / 17  
 Comité des femmes / 28  
 NextGen Network / 23  
 Sénat international des barreaux / Forum des membres collectifs / 21  
 Session Legal Tech avec LexisNexis / 28  
 Session spéciale sur les violences sexuelles dans les zones de conflit / 24  
 Session UIA-ABA / 22  
 Session UIA-IROL / 35  
 UIA Networking / 24

## 3 > Programme social

### 3.1 / Activités sociales du congrès

Cérémonie d'ouverture / 25 octobre 2023 - Teatro Brancaccio / 42  
 Soirée informelle / 26 octobre 2023 - Villa Miani / 42  
 Soirée de gala / 27 octobre 2023 - Castello di Torrescienze / 42  
 Cérémonie de clôture / 28 octobre 2023 - Parco dei Principi Grand Hotel & Spa / 42  
 Excursion générale / 29 octobre 2023 - Villa d'Hadrien & Villa d'Este / 42

### 3.2 / Hébergement / 43

### 3.3 / Activités touristiques / 44 / 45

## 4 > Inscription, paiement et conditions générales

Modalités d'inscription et tarifs / 46  
 Paiement et conditions générales / 47  
 Conditions d'annulation / 48  
 Plan de Rome / 49



Chers amis et collègues,

Notre congrès, l'événement phare organisé chaque année par notre chère UIA, se rapproche. La 67<sup>e</sup> édition aura lieu cette année à Rome, pour la première fois depuis 1927, date de la fondation de notre association. La « ville éternelle » est un creuset de cultures millénaires où le temps et l'art donnent aux gens une perspective élevée et presque transcendante. Cette atmosphère sera

assurément une source d'inspiration pour les participants au congrès ! De nombreux attraits s'offriront à nous en dehors des salles de réunion, mais je suis sûre que les thèmes principaux retiendront toute l'attention des participants au congrès : « Liberté de circulation, migration et droits de l'homme » et « Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques ».

Sans aucun doute, ces deux questions sont très actuelles, mais aussi complexes et controversées. Le drame humain de la migration, quand il s'agit d'une nécessité pour survivre, s'ajoute au drame de la guerre et aux défis environnementaux. Ce sont deux facettes imbriquées d'une même tragédie qui estompent l'illusion de complaisance et d'autosatisfaction des sociétés riches. En effet, ces deux thèmes mettent en question les piliers de notre système de droits de l'homme. D'une part, ils soulèvent des doutes sur la cohérence d'une interprétation moderne fondée sur

les obligations positives des États visant à garantir certaines conditions et à fournir certains services minimaux pour la protection des biens juridiques élémentaires tels que la vie et la santé, liés à l'alimentation et à l'environnement. D'autre part, ils remettent en cause l'obligation faite à ces États de parvenir à des consensus internationaux se traduisant par des règles claires, qui assurent la sécurité juridique des personnes – de toutes les personnes – face aux grandes incertitudes de l'existence.

Ces deux sujets exigent un débat technique et juridique serein, qui puisse en outre contribuer à la recherche de solutions réalistes. Au cours des 45 séances de travail programmées et à l'écoute des 300 intervenants – avec toute la variété et la richesse découlant de la diversité des origines des intervenants et des participants, qui viennent de plus de 80 pays –, je suis convaincue que nous ferons des progrès concrets dans la recherche de solutions réalistes et viables à ces questions qui remettent en cause l'essence même de notre qualité de juristes.

Nous pourrions réfléchir à tout cela dans le cadre incomparable d'une ville qui laissera sans aucun doute des souvenirs impérissables à chacun de nous. Pour moi, ce sera une occasion unique puisque le congrès se déroulera durant mon mandat, et j'attends avec une grande impatience le moment de vous y retrouver tous en personne !

Arrivederci a Roma!

Urquiola de Palacio  
Présidente de l'UIA



Chers collègues, chers amis,

Nous y voilà enfin ! Au nom des membres du Comité d'organisation, j'ai l'honneur et le plaisir de vous inviter chaleureusement à participer au 67<sup>e</sup> Congrès annuel de notre chère association, qui se tiendra à Rome du 25 au 29 octobre 2023.

L'Italie, le *Bel Paese*, a déjà eu l'honneur de vous accueillir à l'occasion de précédents congrès de l'UIA (Milan 1958,

Turin 2001, Florence 2014), mais, toute fausse modestie mise à part, soyez assurés que celui de Rome sera un congrès vraiment exceptionnel, à ne manquer sous aucun prétexte.

Rome, capitale de l'Empire romain, c'est l'HISTOIRE.

Rome, berceau de la perfection de la Renaissance avec Bramante, Raphaël et Michel-Ange, scène sur laquelle des artistes de la trempe de Bernini, Borromini, Canova et Caravaggio ont rivalisé d'excellence, c'est l'ART.

Rome, mère du *corpus iuris civilis*, est le BERCEAU DU DROIT.

Rome, la ville éternelle, est un ÉLIXIR POUR UNE LONGUE VIE.

La ville et les traditions de Rome sont en parfaite adéquation avec les deux thèmes principaux du congrès, « Liberté de circulation, migration et droits de l'homme » et « Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques ».

Rome, le nombril de la Méditerranée, a, depuis des lustres, une prédisposition innée à l'hospitalité et, avec sa cuisine, traditionnellement définie comme pauvre car basée sur des produits naturels de stricte origine locale (aujourd'hui nous dirions « au Km 0 ») représente un guide et un modèle de développement qui peut contribuer à l'accès à l'alimentation pour les vastes communautés qui en sont encore privées.

Ce n'est pas un hasard si l'Institut international d'agriculture a eu son siège à Rome de 1905 à 1948 et si le siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture se trouve à Rome depuis 1951.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à bras ouverts, en espérant que le plus beau mois de *ottobrato* de Rome sera également notre partenaire dévoué.

Aucune possibilité de se tromper : « Tous les chemins mènent à Rome » !

Claudio Coggiatti  
Président du 67<sup>e</sup> congrès de l'UIA

## UIA

### Rassembler les avocats du monde

---

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 44 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'Institut pour l'État de Droit de l'UIA (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès. Pour en savoir plus, connectez-vous au site Web de l'UIA : **[www.uianet.org](http://www.uianet.org)**

### Comité d'organisation international

---

**Urquiola DE PALACIO**

*Présidente de l'UIA*

**Claudio COGGIATTI**

*Président du Congrès*

**Sebastiaan MOOLENAAR**

*Directeur des Congrès*

**Silvestre TANDEAU DE MARSAC**

*Directeur Financier*

**Stéphane BONIFASSI**

*Directeur Adjoint - Thèmes Principaux Congrès*

**Randy ALIMENT**

*Directeur des Revenus*

**Ian DE FREITAS**

*Directeur des Commissions*

**Verena MOLL**

*Directrice Adjointe des Commissions*

**Matthias W. STECHER**

*Directeur Adjoint des Commissions*

### Comité d'organisation local

---

**Corrado DE MARTINI**

*Président d'honneur de l'UIA*

**Carlo MASTELLONE**

*Vice-Président de l'UIA*

**Barbara BANDIERA**

**Edoardo BELLI CONTARINI**

**Elena BORSACCHI**

**Aldo BULGARELLI**

**Andrea CARLEVARIS**

**Veronica DINDO**

**Mariaelena GIORCELLI**

**Irene GRASSI**

**Alfredo GUARINO**

**Luigi MACCHI DI CELLERE**

**Bruno MICOLANO**

**Fabio MORETTI**

**Mario NAPOLI**

**Alberto PASINO**

**Lilia Lucia PETRACHI**

**Diego SALUZZO**

**Lavinia SAVINI**

# GIANNI & ORIGONI

**430** lawyers **11** offices worldwide

**20** specialist practice areas

**6** desks dedicated to specific geographical regions

[gop.it](http://gop.it)

Rome • Bologna • Milan • Padua • Turin • Abu Dhabi • Brussels • Hong Kong • London • New York • Shanghai

**MC** MACCHI di CELLERE  
GANGEMI  
studio legale

**An independent Italian law firm providing  
a full range of legal services since 1986**

[www.macchigangemi.com](http://www.macchigangemi.com)



**Rome**

Via M. Mercati 39

**Milan**

Via G. Serbelloni 4

**Verona**

Via G. Garibaldi 17

**London**

33 St. James's Sq

**Paris**

38 Avenue Hoche

	Mardi 24 octobre				Mercredi 25 octobre				Jeudi 26 octobre				
	Cassa Nazionale Forense	Parco dei Principi - Salle Fernandès	Parco dei Principi - Salle Storza A	Parco dei Principi - Salle Storza B	Parco dei Principi - Salle Storza C	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Salle Fernandès	Parco dei Principi - Salle Storza A	Parco dei Principi - Salle Storza B	Parco dei Principi - Salle Storza C	Parco dei Principi - Salle Storza D et E	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Salle Fernandès
9h00													
9h30													
10h00													
10h30													
11h00													
11h30													
12h00													
12h30													
13h00													
13h30													
14h00													
14h30													
15h00													
15h30													
16h00													
16h30													
17h00													
17h30													
18h00													
18h30													
19h00													

18h00 Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue (Teatro Branaccio)

20h00 Soirée informelle (Villa Miani)





	Vendredi 27 octobre				Samedi 28 octobre					
Salle de réunion	Parco dei Principi - Salle Fernandes	Parco dei Principi - Salle Storza A	Parco dei Principi - Salle Storza B	Parco dei Principi - Salle Storza C	Parco dei Principi - Salle Storza D et E	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Salle Torlonia	Parco dei Principi - Salle Storza D et E	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Salle Torlonia
9h00	Thème principal 2 Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit de l'art / Propriété intellectuelle (partie 1)	9h30 - 11h00 Droit des sports (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit agroalimentaire / Droit animalier / biotechnologies / l'environnement (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit agroalimentaire / Droit animalier / biotechnologies / l'environnement (partie 1)	9h30 - 11h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 1)	9h30 - 11h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 1)	9h30 - 11h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 1)	9h30 - 11h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 1)
9h30										
10h00										
10h30										
11h00										
11h30	Thème principal 2 Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit de l'art / Propriété intellectuelle (partie 2)	11h30 - 13h00 Droit des sports (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit agroalimentaire / Droit animalier / biotechnologies / l'environnement (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit agroalimentaire / Droit animalier / biotechnologies / l'environnement (partie 2)	11h30 - 13h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 2)	11h30 - 13h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 2)	11h30 - 13h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 2)	11h30 - 13h00 Droit de la mode / Propriété intellectuelle (partie 2)
12h00										
12h30										
13h00										
13h30										
14h00										
14h30	Droit des contrats / Vente internationale de marchandises / Droit des transports (partie 1)	14h00 - 15h30 Droit de l'immigration et nationalité / Droit fiscal (partie 1)	14h00 - 15h30 Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et du développement durable (partie 1)	14h30 - 16h00 Droit de la concurrence / Droit de l'Union européenne (partie 1)	14h00 - 15h30 Droit des technologies de l'information / Startups & Capital risque (partie 1)	14h00 - 15h30 Droit des technologies de l'information / Startups & Capital risque (partie 1)	14h30 - 16h00 Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable (partie 1)	14h30 - 16h00 Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable (partie 1)	14h30 - 16h00 Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit médical / Comité national américain (partie 1)	14h30 - 16h00 Droit de la presse et des médias (partie 1)
15h00										
15h30										
16h00										
16h30	Droit des contrats / Vente internationale de marchandises / Droit des transports (partie 2)	16h00 - 17h30 Droit de l'immigration et nationalité / Droit fiscal (partie 2)	16h00 - 17h30 Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et du développement durable (partie 2)	16h30 - 18h00 Droit de la concurrence / Droit de l'Union européenne (partie 2)	16h00 - 17h30 Droit des technologies de l'information / Startups & Capital risque (partie 2)	16h00 - 17h30 Droit des technologies de l'information / Startups & Capital risque (partie 2)	16h30 - 18h00 Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable (partie 2)	16h30 - 18h00 Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable (partie 2)	16h30 - 18h00 Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit médical / Comité national américain (partie 2)	16h30 - 18h00 Droit de la presse et des médias (partie 2)
17h00										
17h30										
18h00										
18h30										
19h00										

19h30 Cocktail de clôture

20h30 Dîner de gala (Castello di Torrescensu)



## LIEU DU CONGRÈS

### Parco dei Principi Grand Hotel & Spa

Via G. Frescobaldi, 5 - 00197 Rome - Italie

## ADRESSE DES ORGANISATEURS

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et/ ou le congrès, merci de contacter :

### UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

9 rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris - France

T. +33 1 44 88 55 66

E. [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

W. [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

Pour réserver votre hébergement, merci de contacter :

### BNETWORK

T. + 33 1 58 16 20 10

E. [uiacongress@bnetwork.com](mailto:uiacongress@bnetwork.com)

W. [www.uiacongress.bnetwork.com](http://www.uiacongress.bnetwork.com)

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le congrès UIA 2023 sera organisé dans le respect des restrictions sanitaires qui seront en vigueur à Rome en octobre 2023.

## ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite. Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

## DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis à l'hôtel Parco dei Principi sous forme de cocktail déjeunatoire debout. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

Veillez noter que l'inscription accompagnant ne donne pas accès aux déjeuners.

## LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org).

## RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous forme électronique seront accessibles sur [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org), pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

## ACCREDITATION

En se connectant à son espace personnel sur le site Web de l'UIA, [www.uianet.org](http://www.uianet.org), chaque participant pourra télécharger, à la fin du congrès, un certificat de participation, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue. À cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

## MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement la section dédiée au congrès de Rome sur le site Web de l'UIA pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées à ce programme. Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera remis aux participants sur place.

## INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

Le tableau page 40 résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour. À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.

## BIENVENUE À ROME !

Pour la première fois depuis 1927, date de sa création, l'UIA va tenir son congrès annuel dans la capitale italienne, Rome.

Avec son histoire millénaire, Rome est la ville abritant la plus haute concentration de biens historiques et architecturaux au monde. Son centre historique est délimité par les murs d'Aurélien, qui à eux seuls comprennent plusieurs superpositions témoignant de presque trois mille ans d'histoire. On y trouve l'expression du patrimoine historique, artistique et culturel de l'Europe occidentale.

Berceau de la *dolce vita*, Rome et sa région offrent un large éventail de possibilités aux visiteurs, avec une myriade de restaurants, des paysages à couper le souffle, une vie nocturne animée et la célèbre convivialité italienne.

## FORMALITÉS D'ENTRÉE

Pour un séjour de moins de 3 mois, aucun visa n'est obligatoire pour entrer en Italie pour les ressortissants de l'Union européenne, de Suisse et du Royaume-Uni. Vous devez néanmoins être obligatoirement en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, de Suisse ou du Royaume-Uni, veuillez consulter le site du gouvernement pour vérifier si votre pays figure sur la liste des pays exemptés de visa d'entrée en Italie ou si vous devez, le cas échéant, obtenir un visa auprès des ambassades ou des consulats italiens de votre pays de résidence :

<https://vistoperitalia.esteri.it/home/en>

Nous encourageons vivement les participants nécessitant un visa à présenter leur demande de visa le plus tôt possible.

## SANTÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, les voyageurs sont autorisés à entrer en Italie sans présenter aucune preuve de vaccination contre le Covid-19 ni test PCR négatif.

## TRANSPORT

Plusieurs compagnies aériennes desservent la destination par des vols directs. Vous pourrez bénéficier de tarifs attractifs en réservant votre vol pour Rome directement sur Internet le plus tôt possible.

## HÉBERGEMENT

Les hôtels sélectionnés par l'UIA sont situés au cœur de Rome, à 15 minutes en voiture du lieu du congrès. Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur :

[www.uiacongress.bnetwork.com](http://www.uiacongress.bnetwork.com)

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre de tous les hôtels proposés.

En raison de la forte demande, les hôtels se remplissent très rapidement à Rome. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible !

## SE DÉPLACER

L'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport ou la gare. L'aéroport international de Rome Fiumicino est situé à 33 km de l'hôtel Parco dei Principi. Il faut compter 45-50 minutes de transfert en taxi en fonction du trafic. Vous pouvez également vous rendre au centre-ville avec le Leonardo Express, un service sans escale dédié exclusivement aux passagers de l'aéroport, de/vers la gare centrale de Rome Termini avec des départs toutes les 15 minutes et un temps de trajet de 32 minutes. Pour plus d'information, veuillez consulter la page :

<https://www.adr.it/web/aeroporti-di-roma-en/pax-fco-to-and-from>

Rome possède également un bon réseau de transports urbains (bus, trains et tram).

## TENUES VESTIMENTAIRES

Tenues pour les différentes activités sociales :

- Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- Soirée informelle : tenue décontractée
- Soirée de gala : tenue de soirée / smoking
- Excursion générale : tenue décontractée

## GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis  
Nigel Roberts - Vice President, Global  
Associations  
125 Park Avenue  
New York - NY 10007 - États-Unis  
E. nigel.roberts@lexisnexis.com  
W. www.lexisnexis.com

## SPONSOR INSTITUTIONNEL



Cassa Forense  
Via Giuseppe Gioachino Belli, 5  
00193 Rome - Italie  
T. +39 06 51 43 53 40  
W. www.cassaforense.it

## OFFICIAL COFFEE



Luigi Lavazza S.p.A.  
Via Bologna, 32  
10152 Turin - Italie  
T. +39 011 23 98 1  
F. +39 011 23 98 324  
E. info@lavazza.it

## SPONSOR PLATINUM



IE Law School  
C/ María de Molina, 15  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. paula.heras@ie.edu  
W. www.ie.edu/law-school

## SPONSORS GOLD



Banca Ifis  
W. www.bancaifis.it



Gianni & Origoni  
Via delle Quattro Fontane 20  
00184 Rome - Italie  
T. +39 06 478751  
E. rome@gop.it  
W. www.gop.it



Consejo General de la Abogacía  
Española  
Paseo de Recoletos, 13  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 523 25 93  
E. informacion@abogacia.es  
W. www.abogacia.es



Macchi di Cellere Gangemi  
Via Michele Mercati, 39  
00197 Rome - Italie  
T. +39 06 362141  
E. roma@macchi-gangemi.com  
W. www.macchi-gangemi.com

## SPONSOR SILVER

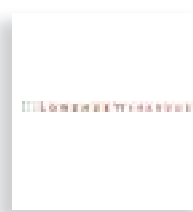


AKD Benelux Lawyers  
The Netherlands | Belgium | Luxembourg  
T. +31 88 253 5000  
E. info@akd.eu  
W. www.akd.eu

## SPONSORS DÎNER DE GALA



Alphabeto Uruguay  
San José 807 - Oficina 1003  
Montevideo - Uruguay  
T. +598 2904 4747  
E. info@alphabeto.com.uy  
W. www.alphabeto.com.uy



Studio Lorenzetti Marques  
Via San Vittore, 22  
20123 Milan - Italie  
T. +39 02 454 86 6830  
W. www.slmlaw.com.br



Conseil national des barreaux  
180 boulevard Haussmann  
75008 Paris - France  
T. +33 1 53 30 85 60  
E. international@cnb.avocat.fr  
W. www.cnb.avocat.fr



UGGC Avocats  
47 rue de Monceau  
75008 Paris - France  
T. + 33 1 56 69 70 00  
E. paris@uggc.com  
W. www.uggc.com



FTMS  
67, boulevard Malesherbes  
75008 Paris - France  
T. +33 1 47 23 47 24  
E. ftmsavocats@ftmsavocats.com  
W. www.ftmsavocats.com



Zunarelli Studio Legale Associato  
Piazza SS Apostoli, 66  
00187 Rome - Italie  
T. +39 06 68210067  
E. roma@studiozunarelli.com  
W. www.studiozunarelli.com



Ordre des avocats de Paris  
4 boulevard du Palais  
75001 Paris - France  
T. +33 1 44 32 49 49  
E. international@avocatparis.org  
W. www.avocatparis.org

## SPONSOR SESSION DROIT DE L'ART / PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



The Venice Chamber of Arbitration  
San Marco, 3870  
30124 Venise - Italie  
T. +39 041 786236  
E. conciliazione@ve.camcom.it  
W. www.camera-arbitrale-venezia.com

## SPONSOR SESSION DROIT BANCAIRE ET FINANCIER



Banca Ifis  
W. www.bancaifis.it

## SPONSOR SESSION ARBITRAGE INTERNATIONAL



The Venice Chamber of Arbitration  
San Marco, 3870  
30124 Venise - Italie  
T. +39 041 786236  
E. conciliazione@ve.camcom.it  
W. www.camera-arbitrale-venezia.com

## SPONSOR FORUM DES AVOCATS ARABOPHONES



CastaldiPartners  
Via Savona, 19/A  
20144 Milan - Italie  
T. +39 02 8940 9927  
E. milano@castaldipartners.com  
W. www.castaldipartners.com

## SPONSORS PAUSE CAFÉ



ASLA Associazione Studi Legali  
Associati  
E. [info@aslaitalia.it](mailto:info@aslaitalia.it)  
W. [www.aslaitalia.it](http://www.aslaitalia.it)



Macchi di Cellere Gangemi  
Via Michele Mercati, 39  
00197 Rome - Italie  
T. +39 06 362141  
E. [roma@macchi-gangemi.com](mailto:roma@macchi-gangemi.com)  
W. [www.macchi-gangemi.com](http://www.macchi-gangemi.com)



Consejo General de la Abogacía  
Española  
Paseo de Recoletos, 13  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 523 25 93  
E. [informacion@abogacia.es](mailto:informacion@abogacia.es)  
W. [www.abogacia.es](http://www.abogacia.es)



Pedersoli Studio Legale  
Via Monte di Pietà, 15  
20121 Milan - Italie  
T. +39 02 30305 1  
E. [milano@pedersoli.it](mailto:milano@pedersoli.it)  
W. [www.pedersoli.it](http://www.pedersoli.it)



Gianni & Origoni  
Via delle Quattro Fontane 20  
00184 Rome - Italie  
T. +39 06 478751  
E. [rome@gop.it](mailto:rome@gop.it)  
W. [www.gop.it](http://www.gop.it)

## SPONSOR STYLOS



Ughi e Nunziante Studio Legale  
Via Venti Settembre, 1  
00187 Rome - Italie  
T. +39 06 474831  
E. [un.roma@unlaw.it](mailto:un.roma@unlaw.it)  
W. [www.unlaw.it](http://www.unlaw.it)


## SPONSOR BLOC-NOTES



Legall - Studi Legali Alleati  
W. [www.leg-all.it](http://www.leg-all.it)




## EXPOSANTS



Banca Ifis  
W. [www.bancaifis.it](http://www.bancaifis.it)



LexisNexis  
Nigel Roberts - Vice President, Global Associations  
125 Park Avenue  
New York - NY 10007 - États-Unis  
E. [nigel.roberts@lexisnexis.com](mailto:nigel.roberts@lexisnexis.com)  
W. [www.lexisnexis.com](http://www.lexisnexis.com)



IE Law School  
C/ María de Molina, 15  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. [paula.heras@ie.edu](mailto:paula.heras@ie.edu)  
W. [www.ie.edu/law-school](http://www.ie.edu/law-school)



LexisNexis  
Nigel Roberts - Vice President, Global Associations  
125 Park Avenue  
New York - NY 10007 - États-Unis  
E. [nigel.roberts@lexisnexis.com](mailto:nigel.roberts@lexisnexis.com)  
W. [www.lexisnexis.com](http://www.lexisnexis.com)

## PARTENAIRES MÉDIAS



IBERIANLAWYER



LEGALCOMMUNITY




LATINAMERICANLAWYER



LEGALCOMMUNITY

## AUTRES PARTENAIRES



Ordine degli Avvocati di Bologna  
Piazza Tribunali, 4 - Palazzo di Giustizia  
40124 Bologne - Italie  
E. [info@ordineavvocatibologna.net](mailto:info@ordineavvocatibologna.net)  
W. [www.ordineavvocatibologna.net](http://www.ordineavvocatibologna.net)



Ordine degli Avvocati di Verona  
Via Teatro Ristori, 1  
37122 Vérone - Italie  
E. [info@ordineavvocati.vr.it](mailto:info@ordineavvocati.vr.it)  
W. [www.ordineavvocati.vr.it](http://www.ordineavvocati.vr.it)

Nous remercions tout particulièrement John Rhey Brucal Castillo, étudiant de l'Accademia di Belle Arti di Roma, qui a conçu le logo du congrès UIA 2023.



# Trust competence not luck

Fantozzi & Associati,  
leading Italian Tax  
Law Firm since 1975



**FANTOZZI & ASSOCIATI**  
STUDIO LEGALE TRIBUTARIO

Via Sicilia, 66  
00187 ROMA

Via Privata Maria Teresa, 11  
20123 MILANO

Via Farini, 2  
40124 BOLOGNA

-----  
[www.fantozzieassociati.it](http://www.fantozzieassociati.it)





## JOURNÉE « NETWORKING »

La journée d'ouverture du congrès est l'occasion de retrouver vos confrères dans l'atmosphère particulièrement chaleureuse qui caractérise l'UIA !

La journée commencera avec l'**Assemblée Générale de l'UIA** au Parco dei Principi, suivie par les forums spécialisés qui auront lieu dans l'après-midi.

Cette année, vous aurez aussi le choix entre 10 forums spécialisés par langue et par région. **Les forums linguistiques** facilitent la discussion de sujets importants du droit pour les participants qui partagent une langue commune. **Les forums régionaux** quant à eux, permettent aux participants d'échanger différents points de vue sur une même problématique et de considérer les multiples façons juridiques de la traiter selon le pays. Avec des coordinateurs experts venus des quatre coins du monde, ces discussions promettent d'être animées et instructives !

La journée se poursuivra avec la **cérémonie d'ouverture** au Teatro Brancaccio.

### 10h30 – 12h30

#### Assemblée Générale de l'UIA

*Réunion réservée exclusivement aux membres de l'UIA*

### 14h00 – 15h30

#### Forum de *common law*

#### Forum des avocats francophones

#### Forum des avocats germanophones

#### Forum des avocats lusophones

#### Forum des avocats hispanophones

### 15h30 – 17h00

#### Forum des avocats africains

#### Forum des avocats arabophones

#### Forum des avocats asiatiques

#### Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale

#### Forum des avocats latino-américains

### 18h00 – 19h30

#### Cérémonie d'ouverture au Teatro Brancaccio

### 19h30

#### Cocktail de bienvenue au Palazzo Brancaccio



9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Thème principal 1</b></p> <p><b>Salle Fernandes</b></p>	<p><b>Liberté de circulation, migration et droits de l'homme</b></p> <p>Alors que les crises humanitaires internationales ont rarement été aussi fréquentes, les questions relatives aux droits de l'homme et à la circulation transfrontalière des personnes revêtent une importance politique et juridique croissante. Les gouvernements du monde entier ont dû réagir de façon urgente aux défis sans précédent découlant de la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan, de l'invasion russe de l'Ukraine et, plus récemment, du conflit armé à Khartoum et dans la région du Darfour, au Soudan.</p> <p>Des défis politiques et juridiques de plus longue date doivent également être pris en compte dans ce contexte, notamment l'approche adoptée à l'égard des migrants cherchant à entrer en Europe à travers la Méditerranée, le déplacement massif de réfugiés fuyant le Venezuela en raison de troubles politiques et d'une instabilité socio-économique sans précédent, ainsi que l'augmentation significative des migrations intra-africaines au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.</p> <p>Ce panel examinera les approches adoptées dans divers pays du monde pour relever les défis posés par les crises humanitaires immédiates, les schémas migratoires plus établis et les aspects des droits de l'homme liés à la circulation des personnes. Une attention particulière sera accordée à la manière dont, en tant que professionnels, nous pouvons conseiller le plus efficacement possible les personnes et les familles qui cherchent refuge et protection dans nos pays.</p>	<p><b>Coordinateurs :</b>  <b>Hervé LINDER</b>  <i>(Ernst &amp; Linder LLC)</i>  <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Matthew WILLS</b>  <i>(Laura Devine Immigration)</i>  <i>Londres, Royaume-Uni</i></p>	
<p><b>Droit agroalimentaire / Droit de la mode / Droit médical / Startups &amp; Capital risque</b></p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Impacts de la réglementation sanitaire sur l'étiquetage de la mode : quand les vêtements affrontent des arguments de santé et d'alimentation</b></p> <p>L'évolution de la société juridique dans son ensemble est un défi, notamment lorsqu'elle interfère dans divers secteurs tels que les sciences de la santé, l'alimentation et la mode. Cette table ronde mettra en évidence les nouvelles tendances et règles qui contrôlent et renforcent l'interaction entre la mode, la santé et l'alimentation, avec un accent particulier sur les modèles de start-ups qui peuvent avoir un impact considérable sur les affaires si les lois pertinentes ne sont pas bien respectées. L'occasion d'apprendre les règles et la jurisprudence en la matière.</p>	<p><b>Diego SALUZZO</b>  <i>(Grande Stevens Studio Legale)</i>  <i>Turin, Italie</i></p> <p><b>Francisco Javier GARCÍA PÉREZ</b>  <i>(Uriá Menéndez)</i>  <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b>  <i>(Silva de Moraes Associés)</i>  <i>Sao Paulo, Brésil</i></p> <p><b>Nesrine ROUDANE</b>  <i>(Roudane &amp; Partners Law Firm)</i>  <i>Casablanca, Maroc</i></p>	<p><b>Janice F. MULLIGAN</b>  <i>(Mulligan Law)</i>  <i>San Diego, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Michael REESE</b>  <i>(Reese LLP)</i>  <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Joana WHYTE</b>  <i>(Telles Advogados)</i>  <i>Porto, Portugal</i></p>
<p><b>Droit bancaire et financier</b></p> <p><b>Salle Sforza B</b></p>	<p><b>Scandales financiers et leurs implications judiciaires et réglementaires</b></p> <p>Les différents scandales financiers continuent de secouer les marchés financiers ainsi que les investisseurs. Ils ont en particulier touché les cryptomonnaies et d'autres actifs virtuels. Dans le cadre de cette session, différents scandales financiers internationaux seront examinés afin de souligner leurs implications judiciaires ainsi que sur les réglementations financières. Les orateurs analyseront enfin la nécessité de protéger les investisseurs dans un monde toujours plus global et virtuel ainsi que les moyens législatifs pour y parvenir.</p>	<p><b>Olivier NICOD</b>  <i>(Walder Wyss)</i>  <i>Lausanne, Suisse</i></p>	<p><b>Olivier ATTIAS</b>  <i>(August Debouzy)</i>  <i>Paris, France</i></p> <p><b>Barbara BANDIERA</b>  <i>(Milan, Italie)</i></p> <p><b>Vipul MAHESHWARI</b>  <i>(Maheshwari &amp; Co.)</i>  <i>New Delhi, Inde</i></p> <p><b>Silvestre TANDEAU DE MARSAC</b>  <i>(FTMS Avocats)</i>  <i>Paris, France</i></p> <p><b>Yonca Fatma YÜCEL</b>  <i>(Yigit Yücel International Law Firm)</i>  <i>Ankara, Turquie</i></p>


9H30 - 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Avocats &amp; juristes d'entreprise</b></p> <p><b>Salle Sforza C</b></p>	<p><b>Les juristes d'entreprise dans les opérations M&amp;A - Tout ce que vous vouliez savoir sur ce que les services juridiques et leurs entreprises font avant, pendant et après la signature et la conclusion de l'opération</b></p> <p>L'objectif de cette session est d'échanger sur le rôle du département juridique dans les opérations M&amp;A avant, pendant et après la signature et la clôture de l'opération, de son interaction avec la direction, les autres fonctions de support de leurs entreprises ainsi qu'avec les cabinets d'avocats qui les assistent. Nous échangerons sur ce qui se passe derrière les rideaux de chaque opération M&amp;A, comme les politiques internes de l'entreprise, les défis et les opportunités dans les opérations M&amp;A, comment les juristes d'entreprise choisissent les cabinets d'avocats qui les assistent, leurs interactions réciproques et leurs attentes, la façon dont la due diligence, la négociation, la signature et la réalisation des opérations ainsi que le processus d'intégration de l'entreprise acquise sont menés par les juristes d'entreprises et leurs sociétés.</p>	<p><b>Arianna RIGHI</b> (ADM) <i>Rolle, Suisse</i></p>	<p><b>Ignacio CORBERA DALE</b> (Garrigues) <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Giuseppe IZZO</b> (Cargill) Milan, Italie</p> <p><b>Ulrich MÜNZER</b> (Hotz &amp; Partner) <i>Stuttgart, Allemagne</i></p> <p><b>Florian NEUMAYR</b> (BPV Hügel Rechtsanwälte) <i>Vienne, Autriche</i></p> <p><b>Catherine PEULVÉ</b> (CPLAW - Catherine Peulvé) <i>Paris, France</i></p> <p><b>Franz SCHUBIGER</b> (Pestalozzi Attorneys at Law) <i>Zurich, Suisse</i></p> <p><b>Francisco SOLER CABALLERO</b> (Garrigues) <i>Valence, Espagne</i></p> <p><b>Marzia STANZANI</b> (Cembre S.p.A.) Brescia, Italie</p> <p><b>Dominik SUONIEMI</b> (W.R. Grace &amp; Co.) <i>Vormes, Allemagne</i></p>
<p><b>Droit de la famille</b></p> <p><b>Salle Sforza D+E</b></p>	<p><b>Problèmes de procédure dans les affaires familiales internationales</b></p> <p>L'un des principaux défis du droit international de la famille est de connaître et d'appliquer différents types de procédures. Nous discuterons de la manière de travailler entre les systèmes de common law et de droit civil, des modalités d'exécution des sentences étrangères, du recours aux demandes d'entraide judiciaire dans le cadre d'enquêtes judiciaires sur les actifs offshore, etc.</p> <p><b>Aliénation parentale. Est-il obligatoire d'être un bon gardien ?</b></p> <p><b>L'intelligence artificielle et les neurosciences dans le droit de la famille</b></p> <p>L'intelligence artificielle en tant qu'outil juridique est d'ores et déjà une réalité. Comment cet outil sera-t-il être utilisé dans le droit de la famille ? Risques et avantages. La connaissance de la neuroscience est un instrument que les avocats en droit de la famille doivent maîtriser. Nous verrons en quoi cela peut être utile.</p> <p><b>Faits marquants de la jurisprudence</b></p> <p>Nous examinerons quatre jugements remarquables de quatre juridictions différentes, qui nous apporteront un éclairage sur de nouvelles questions en matière familiale. Discussion intéressante avec les participants.</p>	<p><b>Modérateurs :</b></p> <p><b>Daniela HORVITZ LENNON</b> (Horvitz y Compañía Abogados) <i>Santiago, Chili</i></p> <p><b>Álvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO</b> (Uría Menéndez) <i>Madrid, Espagne</i></p> <p><b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> (Dawson Cornwell) <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Davide PIAZZONI</b> (Studio Legale Ruo Piazzoni) <i>Rome, Italie</i></p>	<p><b>Mirzia BIANCA</b> (Università Sapienza di Roma) <i>Rome, Italie</i></p> <p><b>Nuno CARDOSO-RIBEIRO</b> (Divórcio &amp; Família Advogados) <i>Lisbonne, Portugal</i></p> <p><b>Hélène CARVALLO</b> (Carvallo Family Law) <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Fernando DE LA MATA</b> (Pérez-Llorca) <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Lisette DUPRÉ</b> (Stewarts) <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Vinciane GILLET</b> (Gillet-Lex) <i>Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Ignacia LERDO DE TEJADA LOYOLA</b> (Horvitz y Compañía Abogados) <i>Santiago, Chili</i></p> <p><b>Elodie MULON</b> (Mulon &amp; Associés) <i>Paris, France</i></p> <p><b>Vanessa NDOUMBE NKOTTO</b> (OratioFortis Avocates) <i>Genève, Suisse</i></p> <p><b>Maritza RODRIGUEZ</b> (Rodríguez Law LLC) <i>Newark, NJ, États-Unis</i></p> <p><b>Howard SIMMONS</b> (Simmons da Silva LLP) <i>Brampton, Canada</i></p> <p><b>Carmen VARELA ÁLVAREZ</b> (Carmen Varela Abogados de Familia) <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Tarik ZOUHAIR</b> (Cabinet Zouhair) <i>Casablanca, Maroc</i></p>


9H30 - 13H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit administratif et réglementaire</b>  <b>Salle Orsini</b>	<b>Le règlement public anti-corruption</b> Depuis le milieu des années 1990, les préoccupations des organismes internationaux concernant l'expansion du phénomène de la corruption se sont considérablement intensifiées. Par le biais d'instruments dits «hard law» et «soft law», les Nations unies, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'Organisation des États américains, l'Union africaine et l'Union européenne sont intervenus à de nombreuses reprises sur le thème de la corruption, qu'ils considèrent comme une menace sérieuse pour les institutions démocratiques, le bon fonctionnement des marchés et l'accès régulier des citoyens aux services publics. Cela a conduit à mettre l'accent sur la prévention administrative de la corruption plutôt que sur la seule répression pénale.	<b>Marco MARIANI</b> <i>(Studio Legale Associato Catta Mariani)</i> <i>Florence, Italie</i>	<b>Roberto DI CILLO</b> <i>(Di Cillo Advocacia)</i> <i>Sao Paulo, Brésil</i> <b>Claude NICATI</b> <i>(Étude NVLE)</i> <i>Neuchâtel, Suisse</i> <b>Katarina OSKARSSON</b> <i>(Advokatfirman Allians)</i> <i>Stockholm, Suède</i> <b>Rosa Isabel PEÑA SASTRE</b> <i>(Ilustre Colegio de la Abogacía de Barcelona - ICAB)</i> <i>Barcelone, Espagne</i>
<b>Droit de la faillite</b>  <b>Salle Ruspoli + Torlonia</b>	<b>(i) les avantages et les incidences fiscales pour les agents économiques dans le cadre des procédures de faillite et de restructuration ;</b> <b>(ii) les conditions de libération des dettes issues de la procédure de faillite vis-à-vis de la masse ;</b> <b>(iii) les nouvelles formes ou mécanismes de restructuration et de participation aux liquidations judiciaires.</b>	<b>Alberto ROMÁN PALENCIA</b> <i>(Román y Castañeda Abogados)</i> <i>Mexico, Mexique</i>	<b>Rubén ACOSTA GONZÁLEZ</b> <i>(Acosta &amp; Asociados)</i> <i>Guadalajara, Mexique</i> <b>Zamira AYUL</b> <i>(Ayul Abogados)</i> <i>Montevideo, Uruguay</i> <b>Daniel GONZÁLEZ ESTRADA</b> <i>(DLA Piper) Mexico, Mexique</i> <b>José PAJARES ECHEVERRÍA</b> <i>(Pajares &amp; Asociados Abogados)</i> <i>Sarragosse, Espagne</i> <b>Marithza RIVAS</b> <i>Montevideo, Uruguay</i> <b>Diana RIVERA ANDRADE</b> <i>(Rivera Andrade Estudio Jurídico)</i> <i>Bogota, Colombie</i> <b>Rodrigo RODRIGUEZ</b> <i>(University of Lucerne)</i> <i>Lucerne, Suisse</i> <b>Volker RÖMERMANN</b> <i>(Römermann Rechtsanwälte AG)</i> <i>Hanovre, Allemagne</i>
14H00 - 17H30			
<b>Droit de la famille / Arbitrage international</b>  <b>Salle Sforza B</b>	<b>L'arbitrage familial : comment cela fonctionne-t-il dans les pays qui l'ont déjà mis en œuvre ?</b> Le blocage ou le retard des procédures judiciaires relatives aux affaires familiales, ou le manque de spécialisation des tribunaux, est une réalité internationale qui fait que la possibilité de recourir à l'arbitrage s'affirme comme une option de plus en plus intéressante. À la lumière de leur adoption dans certains pays, nous examinerons les caractéristiques de ces procédures et les implications au niveau international de l'exécution des résolutions émises par les tribunaux arbitraux.  <b>Succession et arbitrage</b> Ce panel vise à aborder les différentes questions qui peuvent se poser dans les arbitrages relatifs aux successions. En particulier, il discutera des avantages du recours à l'arbitrage pour régler les litiges en matière de succession et des questions communes à l'arbitrage en matière de succession lorsqu'il existe une composante internationale.	<b>Daniela HORVITZ LENNON</b> <i>(Horvitz Abogados)</i> <i>Santiago, Chili</i>  <b>Álvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO</b> <i>(Uría Menéndez)</i> <i>Madrid, Espagne</i>  <b>Modérateurs :</b> <b>Régis BERGONZI</b> <i>(Étude Bergonzi)</i> <i>Monaco</i>  <b>Heidi LÓPEZ CASTRO</b> <i>(Uría Menéndez)</i> <i>Madrid, Espagne</i>	<b>Simon BRUCE</b> <i>(Dawson Cornwell)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i> <b>Antoine EIGENMANN</b> <i>(Eigenmann Associés)</i> <i>Lausanne, Suisse</i> <b>Isabel FERNÁNDEZ DE LA CUESTA</b> <i>(Isabel Fernández de la Cuesta Arbitration)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i> <b>Wendy KENNETT</b> <i>(Cardiff University School of Law &amp; Politics)</i> <i>Cardiff, Royaume-Uni</i> <b>Pablo MARTÍNEZ LLORENTE</b> <i>(Whitewell)</i> <i>Madrid, Espagne</i>

14H00 – 17H30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Sénat international des barreaux / Forum des membres collectifs</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Fernandes</b></p>	<p><b>L'impact de l'IA sur le droit : qu'est-ce qui nous attend et comment nous préparer à y faire face ?</b></p> <p>Les innovations technologiques basées sur l'IA, disruptives du fait de leur émergence rapide, évoluent entre risques et opportunités. C'est pourquoi, en tant que juristes, nous devons nous préparer et veiller à ce que les lois garantissent que les nouvelles technologies soient mises au service des personnes. Les droits fondamentaux doivent être adaptés pour intégrer les nouvelles réalités, en protégeant notamment les personnes contre les conséquences de toute avancée technologique. La prévention des risques et la protection des personnes nécessitent une surveillance humaine constante et la mise en place de mécanismes efficaces de contrôle des processus technologiques, en particulier pour les aspects où l'IA peut influencer de manière décisive des prises de décision importantes. En ce sens, éviter les biais cognitifs, qui conduisent à des résultats excluants ou discriminatoires, est un défi en termes sociaux et législatifs. Cette séance abordera cette nouvelle réalité et la manière de l'aborder pour que l'IA respecte la confidentialité de nos données et les droits numériques dans leur ensemble.</p>	<p><b>Présidente du Sénat international des barreaux :</b> <b>Urquiola DE PALACIO</b> <i>Présidente de l'UIA</i></p> <p><b>1<sup>er</sup> Vice-Président du Sénat international des barreaux :</b> <b>Joachim BILE-AKA</b> <i>Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire</i></p> <p><b>2<sup>e</sup> Vice-Président du Sénat international des barreaux :</b> <b>Alfonso PÉREZ-CUÉLLAR MARTÍNEZ</b> <i>Ancien Président de l'Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México, Ancien Président du Consejo General de la Abogacía Mexicana</i></p> <p><b>Codirecteurs des membres collectifs :</b> <b>Murray S. LEVIN</b> <i>(Troutman Pepper)</i> <i>Philadelphie, PA, États-Unis</i></p> <p><b>Rosa Isabel PEÑA SASTRE</b> <i>(Ilustre Colegio de la Abogacía de Barcelona – ICAB)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p>	<p><b>Modérateurs :</b> <b>Massimo STERPI</b> <i>(Gianni &amp; Origoni)</i> <i>Rome, Italie</i></p> <p><b>Murray S. LEVIN</b> <i>(Troutman Pepper)</i> <i>Philadelphie, PA, États-Unis</i></p> <p><b>Orateurs :</b> <b>Julie COUTURIER</b> <i>Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Paris, France</i></p> <p><b>Fabio DE PAOLIS</b> <i>(Broadcom)</i> <i>Rome, Italie</i></p> <p><b>Jérôme GAVAUDAN</b> <i>Président du Conseil national des barreaux, France</i></p> <p><b>Pierre KIRCH</b> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Emmanuel PLASSCHAERT</b> <i>Bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, Belgique</i></p>
<p><b>Droit et pratique du contentieux / Droit international privé</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Ensemble en harmonie ? L'avenir de la procédure civile</b></p> <p>Il existe une longue tradition de réforme de la procédure civile en Europe et dans le monde, et la convergence entre les systèmes a été une caractéristique du passé procédural récent. Le projet ELI-Unidroit, par le biais de ses nouvelles règles de procédure civile, tente maintenant de produire un code commun de procédure civile pour l'Europe.</p> <p>Rejoignez-nous pour un débat au cours duquel nous examinerons si l'harmonisation de l'ensemble de la procédure civile, y compris la signification, la juridiction et la preuve, est (1) possible (2) nécessaire (3) souhaitée !</p>	<p><b>Fernando DE LA MATA</b> <i>(Pérez-Llorca)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Amy HARVEY</b> <i>(Ontier LLP)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p>	<p><b>Paul CONVERY</b> <i>(William Fry)</i> <i>Dublin, Irlande</i></p> <p><b>Olaf HARTENSTEIN</b> <i>(Arnecke Sibeth Dabelstein)</i> <i>Hambourg, Allemagne</i></p> <p><b>Marc JONES</b> <i>(Stewarts)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Paolo LOMBARDI</b> <i>(Studio Legale Elexi)</i> <i>Turin, Italie</i></p> <p><b>John MCELROY</b> <i>(Hausfeld)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Francisco RAMOS ROMEU</b> <i>(RYA Abogados)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>James D. ROSENER</b> <i>(Troutman Pepper)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Ignacio TIRADO</b> <i>(Unidroit)</i> <i>Rome, Italie</i></p> <p><b>Katarzyna WASOWICZ</b> <i>(Wasowicz Abogados)</i> <i>Torrevieja, Espagne</i></p> <p><b>Christian ZINSER</b> <i>(Zinser Legal)</i> <i>Mexico, Mexique</i></p>



14H30 – 16H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Session UIA-ABA</b>  <b>Salle Sforza C</b>	<p><b>Entreprises, droits de l'homme et changement climatique : l'avenir de l'ESG</b></p> <p>Le pendule continue d'osciller en ce qui concerne la mesure dans laquelle les entreprises arrivent à équilibrer les obligations vis-à-vis des actionnaires et les préoccupations sociétales. L'expression « ESG » (environnement, social et gouvernance d'entreprise) est devenue un raccourci pour désigner cette controverse croissante. Alors que les institutions financières ont poussé à l'investissement dans l'ESG, d'autres reportages se sont interrogés sur un retour de bâton contre l'investissement ESG. Les entreprises se sont-elles trop éloignées des principes de base ou bien l'investissement ESG représente-t-il l'émergence d'un nouveau paradigme ? Les avocats doivent comprendre les implications pour leurs clients afin d'offrir des conseils juridiques appropriés, et de plus en plus de cabinets d'avocats mettent en place des composantes « ESG » qui se reflètent sur le site web. Le panel explorera ces questions et notera les contours du débat.</p>	<p><b>Coordinateurs :</b>  <b>Louis F. BURKE</b>  <i>Représentant de l'ABA pour l'UIA (Louis F. Burke PC)</i>  <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Steven M. RICHMAN</b>  <i>Ancien Président de l'International Law Section de l'ABA (Clark Hill PLC)</i>  <i>Princeton, NJ, États-Unis</i></p>	<p><b>Corinne LEWIS</b>  <i>(Lex Justi)</i>  <i>Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Carlo MASTELLONE</b>  <i>(Studio Legale Mastellone)</i>  <i>Florence, Italie</i></p> <p><b>Jacqueline SCOTT</b>  <i>(Fortney &amp; Scott)</i>  <i>Washington, DC, États-Unis</i></p> <p><b>Mary SMITH</b>  <i>Présidente désignée de l'ABA</i></p> <p><b>Nancy STAFFORD</b>  <i>Présidente sortante de l'International Law Section de l'ABA</i></p> <p><b>Laurie WEBB DANIEL</b>  <i>(Webb Daniel Friedlander LLP)</i>  <i>Atlanta, GA, États-Unis</i></p>

14H30 – 18H00

<p><b>Droit administratif et réglementaire / Droit des biotechnologies / Droit médical / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique</b></p>  <b>Salle Sforza D+E</b>	<p><b>Médecine personnalisée : science, réglementation, vie privée et propriété intellectuelle</b></p> <p>La médecine personnalisée offre un traitement spécifique non seulement à une maladie, mais aussi à la structure génétique et cellulaire d'une personne donnée. Ces soins peuvent inclure des médicaments qui ne fonctionnent que sur une poignée de personnes, la modification génétique d'un patient, y compris la technologie CRISPR (Courtes répétitions palindromiques regroupées régulièrement espacées de l'information génétique), et la création d'anticorps à partir des propres cellules d'une personne. En raison de sa spécificité, ce type de soins soulève des questions relatives à la protection de la vie privée, à la conduite des essais cliniques, aux préjudices subis par les personnes ayant reçu un traitement inadapté et à la réglementation transnationale des médicaments à usage restreint.</p>	<p><b>Marco MARIANI</b>  <i>(Studio Legale Associato Catte Mariani)</i>  <i>Florence, Italie</i></p> <p><b>Andrew GROSSO</b>  <i>(Andrew Grosso &amp; Associates)</i>  <i>Washington, DC, États-Unis</i></p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b>  <i>(Silva de Moraes Associés)</i>  <i>Sao Paulo, Brésil</i></p> <p><b>Marita DARGALLO NIETO</b>  <i>(Buigas)</i>  <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Grant DAVIS-DENNY</b>  <i>(Munger, Tolles &amp; Olson LLP)</i>  <i>Los Angeles, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Modérateurs :</b>  <b>Fabio MARAZZI</b>  <i>(Marazzi &amp; Associati)</i>  <i>Milan, Italie</i></p> <p><b>Jay WOLFSON</b>  <i>(USF Health - University of South Florida)</i>  <i>Tampa, FL, États-Unis</i></p>	<p><b>Michèle BURNIER</b>  <i>(Pestalozzi Attorneys at Law)</i>  <i>Genève, Suisse</i></p> <p><b>Annamaria DI LEGGE</b>  <i>(MPMLegal)</i>  <i>Rome, Italie</i></p> <p><b>Silvano MAZZANTINI</b>  <i>(MPMLegal)</i>  <i>Rome, Italie</i></p> <p><b>Janice F. MULLIGAN</b>  <i>(Mulligan Law)</i>  <i>San Diego, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Mark PASTIN</b>  <i>(Health Ethics Trust)</i>  <i>Alexandria, VA, États-Unis</i></p> <p><b>Aleksandra PENKOWSKA</b>  <i>Varsovie, Pologne</i></p>
--	--	--	--

14H30 – 18H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Session NextGen</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Orsini</b></p>	<p>Cette année, nous retournons à l'arène du Colisée romain, où nous nous concentrerons sur la tradition, la culture et l'héritage de valeurs familiales traditionnelles spécifiques dans le contexte du « monde moderne ». Nous analyserons en détail les défis familiaux auxquels les clients et les avocats sont confrontés quotidiennement, en commençant par la façon dont la société moderne planifie et trouve ensuite un équilibre entre le travail et la vie de famille. Enfin, les compétences juridiques, « comment nous pensons en tant que juristes », peuvent avoir un impact sur d'autres aspects de notre profession et de nos relations personnelles.</p> <p>i. L'état d'esprit et les compétences qui font de vous un grand juriste peuvent-ils vous gêner lorsque vous essayez de développer votre pratique, de gérer votre entreprise ou de développer votre réseau ?</p> <p>ii. L'individualisme, les valeurs familiales et la profession d'avocat.</p> <p>iii. La taumachie dans le monde moderne : cadre juridique, culture, tradition et héritage.</p> <p><i>Ave, Caesar, morituri te salutant.</i></p>	<p><b>Isidro NIÑEROLA TORRES</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Vice-Président :</b> <b>Thomas RUDKIN</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Secrétaire :</b> <b>Béangère DIOT</b> (Cadiou Poivey-Leclercq &amp; Associés) Paris, France</p>	<p><b>Alexis BRUNET</b> (ADM) Hambourg, Allemagne</p> <p><b>Gerard JAMES</b> (William Fry) Dublin, Irlande</p> <p><b>Olivia LONGRIGG</b> (Forsters LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Juan MARTÍ MARTÍ</b> (Anaford) Valence, Espagne</p> <p><b>Jerry ROTH</b> (Roth Global Law/Arb) San Francisco, CA, États-Unis</p> <p><b>Maria VALENTIN</b> (Libra Avocats) Paris, France</p>
<p><b>Investissements étrangers / Droits de l'homme</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Ruspoli + Torlonia</b></p>	<p><b>L'impact des investissements étrangers sur les droits de l'homme.</b> <b>Les réglementations actuelles sont-elles adéquates ou peuvent-elles être améliorées ?</b></p> <p>Les commissions Droits de l'homme et Investissements étrangers tiendront une session conjointe pour discuter des effets des investissements étrangers sur les droits de l'homme et de leur impact sur la migration, la liberté de circulation et les procédures d'obtention de visas. La question autour de laquelle se concentrera notre débat est la suivante : les réglementations actuelles sont-elles adéquates ou y a-t-il des possibilités d'amélioration ?</p> <p>Les investissements étrangers peuvent être à la fois positifs et négatifs en termes de droits de l'homme. Du côté positif, les investissements étrangers peuvent conduire au développement économique, à des opportunités d'emploi, à un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base qui contribueraient à réduire la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale, ce qui à son tour signifierait la promotion de l'État de droit et, enfin, des améliorations en matière de droits de l'homme. D'autre part, les investissements étrangers pourraient avoir un effet négatif sur les droits de l'homme s'ils ne sont pas correctement réglementés. En particulier, les investissements étrangers peuvent conduire à l'exploitation des ressources naturelles, au déplacement des communautés locales et au déplacement des travailleurs en raison de l'introduction de nouvelles technologies, entre autres. Par ailleurs, les investissements étrangers et les migrations sont deux phénomènes interdépendants qui sont inextricablement liés depuis l'aube de la mondialisation. La migration est une composante fondamentale du développement humain, essentielle à la croissance des nations. Nous débattons des nombreux obstacles qui empêchent les migrants d'exercer leur droit à la liberté de circulation, notamment les exigences en matière de visas, le coût des visas et la complexité du processus de demande, empêchant dans de nombreux cas les migrants d'accéder aux opportunités économiques, à l'éducation et aux soins de santé.</p>	<p><b>Hernan ANDRADA</b> (Santurio, Andrada &amp; Noël) Buenos Aires, Argentine</p> <p><b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p>	<p><b>Michele CALANTROPO</b> (Studio Legale Calantropo) Palerme, Italie</p> <p><b>Javier CREMADES</b> (Cremades &amp; Calvo-Sotelo) Madrid, Espagne</p> <p><b>David GREENE</b> (Edwin Coe LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Eduardo LORENZETTI MARQUES</b> (Studio Lorenzetti Marques) Sao Paulo, Brésil</p> <p><b>Katarina OSKARSSON</b> (Advokatfirman Allians) Stockholm, Suède</p> <p><b>Lourdes PÉREZ-LUQUE MARICALVA</b> (Toda &amp; Nel-Lo) Madrid, Espagne</p> <p><b>Alina QUACH</b> (Asiallians) Beijing, Chine</p> <p><b>Diego SOLANA</b> (Word Jurist Association) Madrid, Espagne</p> <p><b>Katarina WASOVICZ</b> (Wasowicz Abogados) Torrevieja, Espagne</p> <p><b>Tarik ZOUHAIR</b> (Cabinet Zouhair) Casablanca, Maroc</p>


16H30 – 18H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>UIA Networking</b>  <b>Salle Sforza C</b>	<p>L'une des raisons de participer à un congrès mondial est le réseautage - rencontrer des consœurs et des confrères qui pourraient être utiles à sa propre pratique du droit et se faire connaître des autres et pourquoi pas, créer des liens organiques.</p> <p>Le UIA Networking, présenté pour la première fois au congrès de Macao en 2013, à l'initiative de Fred Kan, est un programme unique offrant une telle opportunité.</p> <p>Chaque participant intéressé à être mis en relation avec des cabinets d'avocats en dehors de sa propre juridiction dispose de 3 minutes sur scène pour se présenter et présenter son cabinet. Les avocats partageant les mêmes idées peuvent se rencontrer lors de la session pour explorer les possibilités de coopération.</p>	<b>Coordinateur :</b> <b>Jean-François HENROTTE</b> <i>(Lexing) Liège, Belgique</i>	
17H30 - 18H30			
<b>Session spéciale sur les violences sexuelles dans les zones de conflit</b>  <b>Salle Sforza B</b>	<p>Dans le cadre du congrès de l'UIA à Dakar en 2022, une session dédiée aux violences sexuelles dans les zones de conflit au eu lieu 27 octobre en présence d'un invité d'honneur exceptionnel : le Dr Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix 2018.</p> <p>Céline Bardet, juriste spécialisée dans les crimes de guerre, la justice pénale internationale et la criminalité transfrontalière, fondatrice de l'ONG « We are NOT Weapons of War » qui lutte contre les violences sexuelles dans les zones de conflits, a été l'une des principaux orateurs de cette fructueuse session.</p> <p>À un an de distance, elle va présenter les résultats à l'issue des travaux scientifiques et des échanges entrepris lors de la session de Dakar.</p>	<b>Alain GROSJEAN</b> <i>(Bonn &amp; Schmitt)</i> <i>Luxembourg</i>	<b>Céline BARDET</b> <i>(We are NOT Weapons of War)</i> <i>Paris, France</i>




9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Thème principal 2</b>  <b>Salle Fernandes</b>	<p><b>Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques : comment les avocats peuvent aider à trouver des solutions pour les particuliers et les entreprises</b></p> <p>Les Nations Unies estiment que l'industrie alimentaire est responsable de 30% de la consommation énergétique mondiale et de 22% des gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement climatique. Le bétail représente à lui seul 14% de ces émissions mondiales. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a calculé que d'ici 2050, la planète comptera plus de 9 milliards d'êtres humains et que nous devons produire 60% de nourriture en plus. Il nous faut changer nos modes de production, car le changement climatique a entraîné des problèmes de production de produits traditionnels dans des sites traditionnels, ainsi que des problèmes de contenu, en termes de recours à de nouveaux aliments. En tant qu'avocats, nous devons aider nos clients et les institutions à trouver un équilibre, d'une manière compatible avec nos obligations professionnelles et l'administration de la justice. Pour ce faire, nous pouvons (i) en participant aux efforts législatifs et politiques visant à atténuer les risques et à protéger les droits de l'homme ; (ii) en offrant des conseils compétents aux clients, en leur expliquant comment ils peuvent atteindre leurs objectifs tout en atténuant les effets de la pénurie alimentaire et du changement climatique ; (iii) en soulignant les avantages de la divulgation des risques et des opportunités liés à leurs activités commerciales dans leur ensemble, y compris les chaînes d'approvisionnement ; (iv) en identifiant les risques juridiques potentiels et les responsabilités qui peuvent découler de l'action ou de l'inaction ; (v) en s'engageant dans la résolution des litiges qui garantit un accès abordable à la justice pour les personnes touchées négativement.</p>	<p><b>Coordinateur :</b>  <b>Diego SALUZZO</b>  <i>(Grande Stevens Studio Legale) Turin, Italie</i></p>	<p><b>Ferdinando ALBISINNI</b>  <i>(Università della Tuscia) Rome, Italie</i></p> <p><b>Emmanuel AYUK</b>  <i>(ADM) Rolle, Suisse</i></p> <p><b>Aude MAHY</b>  <i>(Daldewolf) Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Maurizio MARTINA</b>  <i>(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) Rome, Italie</i></p> <p><b>Maurizio MORI</b>  <i>(Università di Torino) Turin, Italie</i></p> <p><b>Simona MUSSO</b>  <i>(Lavazza) Turin, Italie</i></p> <p><b>Alina QUACH</b>  <i>(Asiallians) Beijing, Chine</i></p> <p><b>Arianna RIGHI</b>  <i>(ADM) Rolle, Suisse</i></p> <p><b>Michael ROBERTS</b>  <i>(Resnick Center for Food Law &amp; Policy, UCLA Law) Los Angeles, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b>  <i>(Silva de Moraes Associés) Sao Paulo, Brésil</i></p>
<b>Droit des sociétés et fusions &amp; acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats</b>  <b>Salle Sforza A</b>	<p><b>Fusions, scissions et alliances de cabinets d'avocats : considérations clés et sujets d'actualité</b></p> <p>Il ne se passe pas un jour sans que l'on entende des rumeurs et des rapports sur les fusions de cabinets d'avocats. Réunissant des experts en fusions-acquisitions et en gestion de cabinets d'avocats, nous abordons les principaux éléments à prendre en compte pour déterminer s'il y a lieu de fusionner et comment, depuis le choix du bon partenaire de fusion jusqu'à la création d'une structure de gouvernance et d'autres structures permettant de créer un cabinet fusionné réussi. Comme toutes les fusions ne sont pas éternelles, nous examinons également comment réussir une scission. Enfin, nous examinons l'impact potentiel de la démondialisation sur les fusions de cabinets d'avocats et nous nous demandons si d'autres solutions, telles que des alliances avec des fournisseurs de services juridiques ou d'autres fournisseurs de services professionnels, ne seraient pas une meilleure option.</p>	<p><b>James GRENNAN</b>  <i>(A&amp;L Goodbody) Dublin, Irlande</i></p> <p><b>Francisco SOLER CABALLERO</b>  <i>(Garrigues) Valence, Espagne</i></p>	<p><b>Martí ADROER</b>  <i>(Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Marc FYON</b>  <i>(Stibbe) Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Marco IMPERIALE</b>  <i>(LCA Studio Legale) Milan, Italie</i></p> <p><b>Adrian KNIGHT</b>  <i>(Knight &amp; Smart Korr) Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Malgorzata KRZYZOWSKA</b>  <i>(Aliant Krzyzowska) Poznan, Pologne</i></p> <p><b>Pedro PAIS DE ALMEIDA</b>  <i>(Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</i></p>

9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit de l'art / Propriété intellectuelle</b>  <b>Salle Sforza B</b>	<b>Créativité artificielle - Comment traiter les contenus créés par l'IA ?</b> Pendant de nombreuses années, le consensus général était que si l'IA était très efficace dans les tâches répétitives, la créativité était le domaine exclusif des humains. Cependant, la situation a rapidement changé et, au cours des dernières années, de nouveaux systèmes algorithmiques tels que les réseaux algorithmiques génératifs (GAN ou Generative Algorithmic Networks) ou des IA comme Dall-e pour les images ou GPT-3 pour les textes créent en fait ce qui semble être des contenus hautement qualifiés à partir d'invites de base. Cela perturbe le marché de la création de contenu de nombreuses professions et soulève des questions juridiques entièrement nouvelles.	<b>Massimo STERPI</b> <i>(Gianni &amp; Origoni) Rome, Italie</i>  <b>Marita DARGALLO NIETO</b> <i>(Buigas) Barcelone, Espagne</i>	<b>William CHARRINGTON</b> <i>(Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</i> <b>Jyotsna CHATURVEDI</b> <i>(Maheshwari &amp; Co.) New Delhi, Inde</i> <b>Sarah CONLEY ODENKIRK</b> <i>(Cowan, DeBaets, Abrahams &amp; Sheppard LLP) Beverly Hills, CA, États-Unis</i> <b>Nyasha FOY</b> <i>(Sotheby's) New York, NY, États-Unis</i> <b>Miltos MANETAS</b> <i>Athènes, Grèce</i> <b>Philippe POCHET</b> <i>(FTPA) Paris, France</i> <b>Regine QUEK</b> <i>(One Legal LLC) Singapour</i> <b>Marcus WELSER</b> <i>(Vossius &amp; Partner) Munich, Allemagne</i>

9H30 – 13H00

<b>Droit des Sports</b>  <b>Salle Sforza C</b>	<b>Sujets d'actualité en droit des sports : développements récents dans le domaine du football, des Jeux Olympiques et du Tribunal Arbitral du Sport</b> La session de travail de la Commission Droit des sports de l'UIA examinera les sujets d'actualité en matière de droit des sports. Notre premier panel abordera les préparations pour les Jeux d'hiver de 2026 à Milan et la façon dont le Mouvement olympique s'adapte pour garder l'attention des téléspectateurs de la Génération Z. Notre deuxième panel discutera des développements récents dans le droit du football, y compris la mise en œuvre du centre d'échange de la FIFA et les nouvelles réglementations s'appliquant aux agents. Notre troisième panel discutera des décisions récentes les plus importantes du Tribunal arbitral du sport (TAS) et d'autres tribunaux.	<b>Robert CALDWELL</b> <i>(Eagle FC) Miami, FL, États-Unis</i>	<b>Salvatore CIVALE</b> <i>(Avvocati dello Sport), Rome, Italie</i> <b>Andrea MARCHETTI</b> <i>(Studio Legale Morelli) Milan, Italie</i> <b>Kamel MESBAH</b> <i>Alger, Algérie</i> <b>Fernando VEIGA GOMES</b> <i>(Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</i> <b>Rea WALSHE</b> <i>(Rea Walshe Consulting) Dublin, Irlande</i>
---	--	---	--

9H00 - 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit animalier / Compliance &amp; anti-blanchiment de capitaux / Droit pénal / Droit des assurances</b>  <b>Salle Sforza D+E</b>	<b>Les délits environnementaux</b> Les auteurs d'atteintes à l'environnement constituent une menace grave pour nos existences, notre planète, l'économie et les générations futures. Les frontières ne permettent pas de confiner la criminalité environnementale qui englobe notamment le trafic d'espèces protégées ou le déversement de déchets dangereux. La criminalité environnementale est très lucrative, organisée et néfaste pour la planète, elle va souvent de pair avec d'autres infractions comme la corruption et le blanchiment d'argent. La Commission droit des assurances modérera le panel et interviendra sur l'assurabilité des délits environnementaux. Elle interviendra dans une session conjointe aux côtés de la Commission sur le droit animal qui évoquera le commerce illégal d'espèces sauvages et la mise en œuvre de la Convention sur le Commerce international des espèces protégées (CITES), le Comité Compliance & anti-blanchiment de capitaux qui traitera sous l'angle des obligations réglementaires de contrôles des trafiquants le thème du blanchiment d'argent provenant de crimes environnementaux et du commerce illégal d'espèces sauvages, et enfin le Comité de droit pénal qui évoquera les récents aspects du trafic d'êtres humains.	<b>Coordinatrice :</b> <b>Frédérique BANNES PHILIP</b> <i>(FB Conseil) Paris, France</i>	<b>Barbara BANDIERA</b> <i>Milan, Italie</i> <b>Yolanda EISENSTEIN</b> <i>Santa Fe, NM, États-Unis</i> <b>Pierre JUNG</b> <i>(Ngo Jung &amp; Partners) Paris, France</i> <b>Etienne LESAGE</b> <i>(Lesage Avocats) Paris, France</i> <b>Jim Karani RIUNGO</b> <i>(Lawyers for Animal Protection in Africa - LAPA) Nairobi, Kenya</i>
<b>Droits de l'homme</b>  <b>Salle Orsini</b>	<b>Pas de pauvreté et Faim zéro</b> La Commission des droits de l'homme a axé son travail sur l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable au cours des trois dernières années. Lors de nos dernières réunions, nous avons débattu de certains des 17 objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) tels que l'égalité des sexes (ODD 5), l'eau propre et l'assainissement (ODD 6), la réduction des inégalités (ODD 10) et la paix, la justice et des institutions fortes (ODD 16). Poursuivant notre agenda et accueillie dans la ville de Rome au bureau de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, la commission se focalisera sur les deux premiers ODD : Pas de pauvreté et Faim zéro. L'objectif est de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde, mais plus de quatre ans de progrès contre la pauvreté ont été effacés par le Covid-19. La hausse de l'inflation et les conséquences de la guerre en Ukraine ont retardé davantage les progrès. Où en sommes-nous aujourd'hui en ce qui concerne la réalisation du premier objectif de l'agenda 2023 des Nations unies ? Éliminer la faim, parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition et promouvoir l'agriculture durable : tel est le thème des présentations et des discussions de la deuxième partie de la session. Les conflits, le Covid-19, le changement climatique et les inégalités croissantes convergent pour compromettre la sécurité alimentaire dans le monde entier. Les orateurs établiront un lien entre les 17 objectifs de développement durable, car chacun d'entre eux et l'ensemble d'entre eux constituent le seul moyen de mettre en œuvre et de revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.	<b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> <i>(Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</i>	<b>Barbara BANDIERA</b> <i>Milan, Italie</i> <b>Teresa DEL RIEGO</b> <i>(Cremades &amp; Calvo-Sotelo) Madrid, Espagne</i> <b>Mohammed HASSANEIN</b> <i>(El-Attar Law Firm) Le Caire, Egypte</i> <b>Sergio MARCO PÉREZ</b> <i>(MMB Abogados) Murcie, Espagne</i> <b>Antonal MORTIMÉ</b> <i>(Groupe de Représentation et d'Assistance Légale - GRAL) Port-au-Prince, Haïti</i> <b>Gustavo SALAS RODRÍGUEZ</b> <i>(Salas y Salas &amp; Asociados) Cancún, Mexique</i> <b>María VALENTÍN ACEDO</b> <i>(Libra Avocats) Paris, France</i> <b>Tarik ZOUHAIR</b> <i>(Cabinet Zouhair) Casablanca, Maroc</i>

9H30 - 11H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Session du Comité des femmes</b></p> <p><b>Salle Ruspoli + Torlonia</b></p>	<p><b>Les droits des femmes à l'épreuve de la migration</b></p> <p>Durant cette session, nous examinerons notamment l'impact des différentes formes de migration sur les femmes, en particulier les femmes victimes de traite d'êtres humains, d'esclavage moderne et d'exploitation.</p> <p>Nous analyserons également la nature et l'étendue de la protection prévue par les conventions internationales et les législations nationales en vigueur et les amendements requis pour renforcer leur effectivité.</p> <p>Nous publierons à l'issue de la session nos conclusions et nos recommandations et agirons en vue de les mettre en application afin de préserver les droits et la sécurité des femmes migrantes et de les sauvegarder.</p>	<p><b>Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI</b> <i>Jdeidet El Metn, Liban</i></p>	<p><b>Dominique ATTIAS</b> <i>(Fédération des Barreaux d'Europe) Paris, France</i></p> <p><b>Dorothée LE FRAPER DU HELLEN</b> <i>Montpellier, France</i></p> <p><b>Carlo MASTELLONE</b> <i>(Studio Legale Mastellone) Florence, Italie</i></p> <p><b>Jerry ROTH</b> <i>(Roth Global Law/Arb) San Francisco, CA, États-Unis</i></p>

11H30 - 13H00

<p><b>Session Legal Tech avec LexisNexis</b></p> <p><b>Salle Ruspoli + Torlonia</b></p>	<p><b>Dans quelle mesure les technologies façonnent-elles un nouveau monde pour les avocats ?</b></p> <p>LexisNexis et l'UIA partageront les résultats de l'édition 2023 du baromètre Legal Tech et traiteront des impacts du numérique, du machine learning et des LLM comme ChatGPT pour les avocats du monde entier.</p>	<p><b>Coordinateur :</b> <b>Sébastien BARDOU</b> <i>(LexisNexis) Paris, France</i></p>	
---	---	--	--



14H00 - 17H30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit des contrats / Vente internationale de marchandises / Droit des transports</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Fernandes</b></p>	<p><b>Alice : Combien de temps dure une éternité ? Lapin blanc : Parfois juste une seconde. (Lewis Carroll)</b></p> <p>Dans les contrats commerciaux, la notion de temps apparaît sous de multiples aspects. Les délais peuvent influencer sur la façon dont les parties négocient un contrat, et l'exécution dans les délais peut être « essentielle » ou « en liberté ». Après la conclusion d'un contrat, un retard peut survenir et la question peut alors être de savoir s'il est raisonnable ou inexcusable. Enfin, les délais de prescription définissent le moment où les obligations sont prescrites.</p> <p>Au cours de cette session de travail conjointe, les commissions Droit des contrats, Vente internationale de marchandises et Droit des transports exploreront les différentes situations dans lesquelles le temps et les délais deviennent pertinents pour la pratique d'un juriste. Nous organiserons la session autour d'un cas pratique et des experts juridiques partageront des aperçus de leur travail et généreront ainsi des enseignements comparatifs précieux pour les praticiens internationaux.</p>	<p><b>Mariaelena GIORCELLI</b> (Bortolotti, Mathis &amp; Associati) Turin, Italie</p> <p><b>Christoph OERTEL</b> (Brödermann Jahn) Hambourg, Allemagne</p> <p><b>Alberto PASINO</b> (Zunarelli Studio Legale Associato) Trieste, Italie</p>	<p><b>Nathalie CAZEAU</b> (Cazeau &amp; Associés) Paris, France</p> <p><b>Marie-Christine CIMADEVILLA</b> (Cimadevilla Avocats) Paris, France</p> <p><b>Capucine DU PAC DE MARSOULIES</b> (De Gaulle Fleurance &amp; Associés) Paris, France</p> <p><b>Sébastien GOULET</b> (Favarel &amp; Associés) Marseille, France</p> <p><b>Dominique GRUTER</b> (Brödermann Jahn) Hambourg, Allemagne</p> <p><b>Olaf HARTENSTEIN</b> (Arnecke Sibeth Dabelstein) Hambourg, Allemagne</p> <p><b>Christopher KENDE</b> (Hill, Betts &amp; Nash LLP) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Florian MOHS</b> (Pestalozzi Attorneys at Law) Zurich, Suisse</p> <p><b>Anna MONTESANO</b> (Università di Pisa) Pise, Italie</p> <p><b>Ulrich MÜNZER</b> (Hotz &amp; Partner) Stuttgart, Allemagne</p> <p><b>Burghard PILTZ</b> (Piltz Legal) Gütersloh, Allemagne</p>
<p><b>Droit de l'immigration et nationalité / Droit fiscal</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Tendances récentes en droit fiscal et en droit de l'immigration pour attirer et retenir des individus talentueux et aisés dans un monde globalisé</b></p> <p>L'intérêt des états à attirer des individus talentueux et aisés a conduit à la prolifération ces dernières années des régimes fiscaux et juridiques attractifs visant à promouvoir l'immigration. De plus, la numérisation de l'économie a entraîné la délocalisation de nombreuses activités et des individus qui les exercent. À l'inverse, cette mobilité accrue a provoqué la mise en place de mesures de rétention fiscale pour les personnes à haut potentiel de revenu (par exemple, « exit taxes »). Enfin, la tendance de la politique fiscale est d'augmenter l'imposition du patrimoine, que ce soit par des impôts sur la fortune ou par des droits de succession. Toutes ces considérations, directement liées à la liberté de circulation, à la migration et aux droits de l'homme, seront analysées d'un point de vue pratique lors de cette session conjointe de la commission Droit fiscal et de la commission de Droit de l'immigration et nationalité.</p>	<p><b>Hervé LINDER</b> (Ernst &amp; Linder LLC) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Martí ADROER</b> (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</p>	<p><b>Riccardo CAJOLA</b> (Cajola &amp; Associati) Milan, Italie</p> <p><b>Clayton CARTWRIGHT Jr</b> (The Cartwright Law Firm LLC) Columbus, OH, États-Unis</p> <p><b>Giulio CHIARIZIA</b> (Fantozzi &amp; Associati Studio Legale Tributario) Rome, Italie</p> <p><b>Lukasz CZEKANSKI</b> (WKB Lawyers) Varsovie, Pologne</p> <p><b>Ellen FREEMAN</b> (Ellen Freeman Immigration Law Group, PLLC) Pittsburgh, PA, États-Unis</p> <p><b>Andrea HAULBERT</b> (Karl Waheed Avocats) Paris, France</p> <p><b>Daniel LEHMAN</b> (Baer &amp; Karrer AG) Zurich, Suisse</p> <p><b>Marilyn MCKEEVER</b> (BDB Pitmans) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Dirk NUYTS</b> (EY) Zurich, Suisse</p> <p><b>Lourdes PÉREZ-LUQUE MARICALVA</b> (Toda &amp; Nel-Lo) Madrid, Espagne</p> <p><b>Ben SHELDRICK</b> (Magrath Sheldrick LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Inge TE PAS</b> (Kroes Advocaten Immigration Lawyers) Amsterdam, Pays-Bas</p> <p><b>Russell TROCANO</b> (Russell P. Trocano And Associates) Ridgewood, NY, États-Unis</p>

14H00 – 17H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Entreprises et droits de l'homme / Droit de l'environnement et du développement durable</b></p> <p>Salle Sforza B</p>	<p><b>Le droit à la vie, une base appropriée pour la protection de l'environnement ?</b></p> <p>Ce sujet a vocation à étudier la manière dont les instruments juridiques de protection du droit à la vie (internationaux, régionaux et nationaux) peuvent être mobilisés par les particuliers et les ONG pour prévenir les atteintes à l'environnement, voire aider dans la lutte contre le changement climatique. Il s'agira d'évaluer leur pertinence au regard de cet objectif environnemental, les avancées et les succès (avec de la jurisprudence ou des décisions d'organismes non-juridictionnels), les éventuelles limites à leur recours, ainsi que l'étendue de leur invocabilité.</p>	<p><b>Emmanuel DAOUD</b> (Aarpi Vigo) Paris, France</p> <p><b>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ</b> (Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du &amp; Uría) Bogota, Colombie</p>	

14H30 – 18H00

<p><b>Droit de la concurrence / Droit de l'Union européenne</b></p> <p>Salle Sforza C</p>	<p><b>Une Europe forteresse ou des règles du jeu équitables ? Les entités non européennes souhaitent faire des affaires dans l'UE font l'objet d'un examen plus approfondi.</b></p> <p>Certaines acquisitions d'entreprises basées dans l'UE par des entités non européennes ont suscité des inquiétudes pour des raisons de sécurité et d'ordre public. La réaction produite est qu'un nombre croissant d'États membres de l'UE ont mis en place des mécanismes de filtrage pour certains investissements stratégiques, l'UE jouant un rôle de coordination. Ces régimes d'investissement direct étranger (IDE) ajoutent un niveau de complexité supplémentaire aux opérations de fusion et d'acquisition au sein de l'UE. Plus récemment, l'UE s'est également penchée sur la question des subventions accordées par des pays tiers qui faussent le marché intérieur de l'UE et la concurrence loyale au sein de l'UE. Avec son règlement sur les subventions étrangères (RSE), l'UE a mis en place des outils pour lutter contre les subventions accordées par des pays tiers qui provoquent de telles distorsions. Un panel d'experts discutera du fonctionnement pratique de ces nouveaux régimes réglementaires et de leur impact sur les entreprises et les transactions.</p>	<p><b>Florian NEUMAYR</b> (BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH) Vienne, Autriche</p> <p><b>Koen PLATTEAU</b> (Simmons &amp; Simmons) Bruxelles, Belgique</p>	<p><b>Gerhard FUSENEGGER</b> (BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH) Vienne, Autriche</p> <p><b>Leonard HAWKES</b> (Flinn) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Irene MORENO TAPIA</b> (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Ainhoa VEIGA TORREGROSA</b> (Araoz &amp; Rueda) Madrid, Espagne</p>
---	--	---	---

14H30 – 18H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p style="text-align: center;"><b>Défense pénale internationale</b></p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;"><b>Salle Sforza D+E</b></p>	<p><b>La poursuite des crimes internationaux devant les tribunaux pénaux nationaux et internationaux : complémentarité ou concurrence positive ?</b></p> <p>Plus de 20 ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome (le 1er juillet 2002) qui a institué la Cour pénale internationale, la session permettra de faire le bilan sur certains des avancées et défis de la justice pénale internationale.</p> <p>Seront notamment évoqués les apports et limites respectifs des juridictions pénales nationales et internationales dans la répression des crimes internationaux, et ce qui peut être retenu de leurs pratiques. Seront ainsi examinées sous cet angle les questions suivantes :</p> <p>(i) La compétence de la Cour pénale internationale et le principe de complémentarité ;</p> <p>(ii) Les poursuites de crimes internationaux devant les juridictions pénales nationales au titre de la compétence universelle ;</p> <p>(iii) Les enquêtes et/ou poursuites de crimes internationaux devant les juridictions pénales nationales et internationales, l'exemple de l'Ukraine ;</p> <p>(iv) Les enquêtes et/ou poursuites de crimes internationaux devant les juridictions pénales nationales et internationales, l'exemple de la République démocratique du Congo ;</p> <p>(v) La responsabilité pénale des entreprises pour des crimes internationaux ;</p> <p>(vi) Le soutien institutionnel fourni à la Défense devant les tribunaux pénaux internationaux (lors des enquêtes et du procès).</p>	<p><b>Héleyn UNAC</b> <i>La Haye, Pays-Bas</i></p>	<p><b>Clara GÉRARD-RODRIGUEZ</b> <i>(FTMS Avocats) Paris, France</i></p> <p><b>Dominique KAMBALA NKONGOLO</b> <i>(Association d'avocats Bâtonnier Kambala) Kananga, RD Congo</i></p> <p><b>Dorothée LE FRAPER DU HELLEN</b> <i>Montpellier, France</i></p> <p><b>Luana ROBERTO</b> <i>(OratioFortis Avocates) Genève, Suisse</i></p> <p><b>Sylvain SAVOLAINEN</b> <i>(Savolainen Avocats) Genève, Suisse</i></p> <p><b>Damien SCALIA</b> <i>(Université Libre de Bruxelles) Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Jeanne SULZER</b> <i>(Impact Litigation) Paris, France</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>Médiation et prévention des conflits</b></p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;"><b>Salle Orsini</b></p>	<p><b>Les défis de la médiation face aux migrations de populations, à l'instabilité politique, aux crises économiques, sociales et environnementales</b></p> <p>(i) Les défis de la médiation face à l'instabilité politique : la médiation de l'Ordre des avocats de Tunisie, titulaire du prix Nobel de la paix, face à l'instabilité politique en Tunisie</p> <p>(ii) La particularité des mécanismes de médiation de la Banque mondiale face aux crises sociales et environnementales</p> <p>(iii) Les défis de la médiation face aux conflits induits par le changement climatique (accès et partage des ressources, transition énergétique et impacts divers, migrations...)</p> <p><b>Investissements et médiation</b></p> <p>Tenter de promouvoir la médiation dans le règlement des différends en matière d'investissement : vers de nouveaux mécanismes sur mesure pour le CIRDI / RDIE</p>	<p><b>Lotfi EL AJERI</b> <i>(El Ajeri Lawyers) Tunis, Tunisie</i></p>	<p><b>Brigitte ADA NGUENGE</b> <i>(SCP Cepfomen) Douala, Cameroun</i></p> <p><b>David LUTRAN</b> <i>(Lutran Avocats &amp; Mediation) Paris, France</i></p> <p><b>Hatem MZIOU</b> <i>(Cabinet M<sup>e</sup> Hatemmziou) Sfax, Tunisie</i></p> <p><b>Catherine PEULVÉ</b> <i>(CPLAW - Catherine Peulvé) Paris, France</i></p> <p><b>Antonio PRIDA PEON DEL VALLE</b> <i>(Curtis, Mallet - Prevost, Colt &amp; Mosle, S.C.) Mexico, Mexique</i></p> <p><b>Yonca Fatma YÜCEL</b> <i>(Yigit Yücel International Law Firm) Ankara, Turquie</i></p>

14H30 – 18H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Arbitrage international</b></p> <p><b>Salle Ruspoli + Torlonia</b></p> 	<p><b>Arbitrage et insolvabilité</b>                      Le panel discutera des interactions entre l'arbitrage et les procédures d'insolvabilité et de l'impact que l'insolvabilité de l'une des parties peut avoir sur un arbitrage. Ce panel abordera également la question des mesures provisoires et leur interaction avec l'insolvabilité. Ce sujet est particulièrement pertinent compte tenu de l'augmentation des procédures d'insolvabilité résultant de la pandémie et de la crise économique.</p> <p><b>Développements récents dans l'arbitrage international</b>                      L'objectif de ce panel sera de discuter des modifications apportées au Traité de la Charte de l'énergie, en particulier celles : (i) qui visent à réduire la protection des investisseurs dans les combustibles fossiles ; et (ii) qui impliquent l'exclusion des réclamations intra-UE. En outre, ce serait une bonne occasion d'analyser (d'un point de vue international) des sujets tels que les mesures provisoires, le devoir de divulgation des arbitres ou le droit applicable, qui ont été récemment inclus dans la réforme récemment approuvée de la loi italienne sur l'arbitrage.</p>	<p><b>Álvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO</b>  <i>(Uría Menéndez)</i>                      Madrid, Espagne</p> <p><b>Modérateurs :</b></p> <p><b>Andrea CARLEVARIS</b>  <i>(Bonellierede)</i>                      Rome, Italie</p> <p><b>Veit ÖHLBERGER</b>  <i>(Dorda Rechtsanwälte GmbH)</i>                      Vienne, Autriche</p>	<p><b>Juliya ARBISMAN</b>  <i>(Steptoe)</i>                      New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Christian BORRIS</b>  <i>(Borris Hennecke Kneisel)</i>                      Cologne, Allemagne</p> <p><b>Cecilia CARRARA</b>  <i>(Legance - Studio Legale Associato)</i> Rome, Italie</p> <p><b>Vasuda SINHA</b>  <i>(Freshfields)</i> Paris, France</p> <p><b>Ana STANIC</b>  <i>(E&amp;A Law)</i>                      Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Manuel VIRGÓS</b>  <i>(Virgos Arbitration)</i>                      Madrid, Espagne</p>



9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies / Droit de l'environnement et du développement durable</b> ■ Salle Fernandes	<b>Agriculture animale industrielle internationale et étiquetage des denrées alimentaires</b> Cette session conjointe traitera des produits de l'agriculture animale industrielle vendus pour la consommation humaine et des lois sur l'étiquetage des denrées alimentaires qui régissent la manière de divulguer légalement le contenu de ces produits. Les consommateurs internationaux soucieux de la santé, de l'environnement et du bien-être des animaux prennent quotidiennement des décisions d'achat en se basant sur les étiquettes des produits alimentaires. L'étiquetage n'est pas nécessairement cohérent avec le produit et peut être contraire à la loi. Un panéliste de chacune des quatre commissions collaboratrices fera une présentation sur les questions relatives à l'étiquetage des produits animaux dans son pays, suivie d'une séance de questions-réponses en groupe.	<b>Jamie MCLAUGHLIN</b> <i>(Lewis and Clark School) Portland, OR, États-Unis</i>	<b>Sergio FERRAZ</b> <i>(Sergio Ferraz Consultoria Jurídica SC) Sao Paulo, Brésil</i> <b>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ</b> <i>(Phillippi Prietocarrizosa Ferrero Du &amp; Uría) Bogota, Colombie</i> <b>Diego SALUZZO</b> <i>(Grande Stevens Studio Legale) Turin, Italie</i>
<b>Droit du travail</b> ■ Salle Sforza B	<b>Gouvernance d'entreprise environnementale et sociale (ESG) dans les relations de travail et d'emploi</b> De plus en plus de clients doivent tenir compte des normes ESG dans leurs stratégies commerciales et dans leur capacité à survivre dans un environnement compétitif et économiquement difficile. Les tendances mondiales montrent clairement que les entreprises ne sont plus évaluées uniquement sur la base de leurs résultats financiers. Aujourd'hui, ces normes sont essentielles à la valeur des entreprises en croissance, aux relations avec les clients, à l'environnement commercial au sens large et au renforcement de l'image de l'entrepreneur en tant qu'entreprise responsable. Nous vous donnerons un aperçu des employeurs concernés par les normes ESG, de ce que les cabinets d'avocats peuvent faire pour établir des normes d'emploi liées à l'ESG et de la manière dont ils peuvent le faire.	<b>Ulrich BAUMANN</b> <i>(Oikon) Munich, Allemagne</i>	<b>Luca DEMURTAS</b> <i>(Cazeau &amp; Associés) Paris, France</i> <b>Christopher SCHEUBEL</b> <i>(Cubemos GmbH) Munich, Allemagne</i> <b>Natalie SUBILIA</b> <i>(Reiser Avocats) Genève, Suisse</i>

9H30 – 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit de la mode / Propriété intellectuelle</b></p> <p><b>Salle Sforza C</b></p>	<p><b>Les frontières mouvantes des droits de propriété intellectuelle et leur incidence sur les stratégies de protection des actifs incorporels : tous les dessins et modèles sont-ils couverts par le droit d'auteur ? Toutes les œuvres protégées par le droit d'auteur peuvent-elles être enregistrées en tant que marques ? Tous les droits de propriété intellectuelle conviennent-ils à tous les usages ?</b></p> <p>La session de travail examinera la tendance actuelle à cumuler la protection de différents droits de propriété intellectuelle sur la même œuvre. À la suite des décisions Cofemel et Brompton et des récentes décisions apparemment contradictoires de l'EUIPO (l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle) sur l'enregistrement des œuvres de Banksy en tant que marques figuratives, nous examinerons comment les tribunaux nationaux appliquent les demandes de protection cumulative et comment les différents secteurs industriels suivent des stratégies différentes, en mettant l'accent sur la mode, l'alimentation et le divertissement.</p>	<p><b>Francisco Javier GARCÍA PÉREZ</b> (Uría Menéndez) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Marita DARGALLO NIETO</b> (Buigas) Barcelone, Espagne</p>	
<p><b>Avenir de l'avocat</b></p> <p><b>Salle Sforza D+E</b></p>	<p><b>À quoi ressembleront les cabinets d'avocats à succès dans le futur ?</b></p> <p>La session réunira des praticiens de grands cabinets d'avocats et de cabinets plus petits, ainsi que des consultants en criminalistique et, espérons-le, des clients, pour discuter de la manière dont les tendances économiques, politiques et technologiques actuelles façonnent la pratique du droit. L'accent sera mis sur les défis à relever pour retenir et promouvoir les talents et pour obtenir des services juridiques plus haut de gamme et non marchand. L'objectif est d'offrir aux participants des idées sur ce qui peut être fait maintenant afin de prospérer à l'avenir.</p>	<p><b>Anibal SABATER</b> (Chaffetz Lindsey LLP) New York, NY, États-Unis</p>	<p><b>Cecilia CARRARA</b> (Legance - Studio Legale Associato) Rome, Italie</p> <p><b>Marco ZECHINI</b> (Alma) Rome, Italie</p>

9H30 – 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Session UIA-IROL</p> <p>Salle Ruspoli + Torlonia</p>	<p><b>Réflexions sur la protection de la liberté d'expression des avocats // Vers le renforcement et l'amélioration des garanties pour la profession d'avocat</b></p> <p>La session de l'UIA-IROL discutera de deux sujets à la fois différents mais interdépendants.</p> <p><b>Réflexions sur la protection de la liberté d'expression des avocats</b></p> <p>La protection de la liberté d'expression des avocats, y compris, mais sans s'y limiter, l'obligation légale de représenter leurs clients devant les tribunaux, est indéniablement cruciale pour garantir un exercice effectivement libre et indépendant de la profession et permettre à cette dernière d'assumer pleinement son rôle dans la défense de l'État de droit, l'accès à la justice et la protection des droits de l'homme. Bien qu'aussi bien des instruments juridiques régionaux et internationaux que la jurisprudence reconnaissent une protection renforcée à la liberté d'expression des avocats, cette protection ne peut être considérée comme absolue. La première partie de la discussion portera donc sur l'étendue de cette protection à l'intérieur et à l'extérieur du tribunal - y compris dans les médias sociaux et la presse. On abordera en particulier quelle justification peut-être avancée pour que les limitations soient légitimes et garantir ainsi qu'elles ne soient pas instrumentalisées pour justifier des restrictions injustifiées, réduisant arbitrairement les avocats au silence. Nous examinerons des exemples flagrants de pays et de cas préoccupants, ainsi que les mesures adoptées pour protéger la liberté d'expression des avocats.</p> <p><b>Renforcer et améliorer les garanties de la profession d'avocat</b></p> <p>Dans un contexte où les attaques et les interférences à l'indépendance de profession d'avocat et aux avocats à titre individuelles sont de plus en plus fréquentes, diverses et graves, le renforcement effectif des standards de protection internationaux, régionaux et nationaux apparaît plus urgent que jamais. Cette préoccupation est au cœur du processus actuel d'élaboration par le Conseil de l'Europe d'un instrument juridique sur la profession d'avocat, et a été expressément identifiée comme un défi dans le premier rapport par la nouvelle Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, Mme Margaret Satterthwaite. Cette deuxième partie de la discussion sera axée sur l'identification des besoins, des lacunes et des insuffisances dans le cadre de protection existant afin de formuler des recommandations spécifiques pertinentes et d'établir un cadre collectif de l'UIA pour renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de protection des avocats.</p>	<p><b>Martin PRADEL</b>  <i>Directeur Général - UIA-IROL (Talma)</i>  <i>Paris, France</i></p>	



14H00 - 17H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit des technologies de l'information / Startups &amp; capital risque</b></p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Les frictions réglementaires, un obstacle majeur pour les start-ups : comment les avocats d'affaires peuvent-ils aider ?</b></p> <p>À la fin de l'année 2021, la société de capital-risque Atomico a annoncé des niveaux d'investissement record en Europe, avec un nombre croissant de licornes et des niveaux élevés d'activité de démarrage comparables à ceux des États-Unis. Cependant, la réglementation constitue une menace croissante pour le projet d'innovation européen. Stripe a récemment rapporté que plus de la moitié des start-ups européennes interrogées ont déclaré que le temps passé sur les processus de conformité est la plus grande menace pour leur entreprise. Selon un nouveau rapport de Stripe, une start-up sur trois a envisagé de démarrer son activité en dehors de l'Europe en raison du niveau des obligations réglementaires et des problèmes de conformité.</p> <p>La vague de réglementation ne se limite pas à l'Europe. Depuis 2020, le Canada soumet tous les systèmes automatisés de prise de décision fournis au gouvernement à des évaluations d'impact algorithmiques. En 2022, la ville de New York a adopté une loi obligeant les entreprises fournissant de l'IA qui aide à prendre des décisions d'embauche à obtenir des « audits de partialité » de leur technologie. Le district de Columbia pourrait adopter un projet de loi qui obligerait les entités utilisant des outils algorithmiques pour déterminer l'admissibilité à un emploi, à un logement ou à un prêt à divulguer les algorithmes et les données utilisées pour les former et à faire l'objet d'un audit. La Commission fédérale du commerce et un certain nombre de membres du Congrès veulent tenir les entreprises responsables des préjudices et des discriminations causés par les systèmes d'IA. La session conjointe des commissions TI et Start up examinera les implications pour les start up du monde entier de la récente législation européenne, y compris le RGPD, la loi sur les marchés numériques et la proposition de loi sur l'intelligence artificielle, qui ont non seulement une portée extraterritoriale, mais visent également à être la norme de référence en matière de réglementation à imiter dans le monde entier. La session examinera également les développements réglementaires aux États-Unis, en Chine et dans d'autres juridictions. La session examinera également les opportunités pour les start-ups créées par la vague de réglementation, et la façon dont les avocats d'affaires peuvent aider à naviguer dans le champ de mines de la réglementation.</p>	<p><b>Aparna VISWANATHAN</b> (Viswanathan &amp; Co.) New Delhi, Inde</p> <p><b>Nesrine ROUDANE</b> (Roudane &amp; Partners Law Firm) Casablanca, Maroc</p>	<p><b>Virginie BENSOUSSAN-BRULÉ</b> (Lexing Alain Bensoussan Avocats) Paris, France</p> <p><b>Benedetta CAPPIELLO</b> (Università degli Studi di Milano) Milan, Italie</p> <p><b>Marc GERVAIS</b> (Lerins) Paris, France</p> <p><b>Nesrine ROUDANE</b> (Roudane &amp; Partners Law Firm) Casablanca, Maroc</p> <p><b>Massimo STERPI</b> (Gianni &amp; Origoni) Rome, Italie</p> <p><b>Silvestre TANDEAU DE MARSAC</b> (FTMS Avocats) Paris, France</p> <p><b>Yonca Fatma YÜCEL</b> (Yigit Yücel International Law Firm) Ankara, Turquie</p>

14H30 – 18H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit des biotechnologies / Droits de l'homme</b>  <b>Salle Sforza C</b>	<b>L'État de droit à l'ère du changement climatique et des migrations internationales</b> La Banque mondiale estime que d'ici 2050, il y aura 143 millions de réfugiés climatiques en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Les causes en sont les pénuries alimentaires, l'élévation du niveau de la mer et les températures invivables. Pour éviter ou minimiser les conflits, des lois et des traités internationaux doivent être élaborés ou mis à jour ; les populations doivent être informées des raisons de cette migration ; et des infrastructures pour l'alimentation, l'eau, le logement et les soins de santé sont nécessaires. Nous examinerons la nécessité du droit et de l'État de droit dans la mise en œuvre réussie de ces projets.	<b>Andrew GROSSO</b> <i>(Andrew Grosso &amp; Associates)</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i>  <b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> <i>(Dawson Cornwell)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i>	<b>Yolanda EISENSTEIN</b> <i>Santa Fe, NM, États-Unis</i> <b>Filippo GIORGI</b> <i>(Abdus Salam International Centre for Theoretical Physics)</i> <i>Trieste, Italie</i> <b>Milagros POAL-MANRESA CANTARELL</b> <i>(ADRsynergies)</i> <i>Barcelone, Espagne</i> <b>Steven M. RICHMAN</b> <i>(Clark Hill PLC)</i> <i>Princeton, NJ, États-Unis</i> <b>Gustavo SALAS RODRÍGUEZ</b> <i>(Salas y Salas &amp; Asociados)</i> <i>Cancún, Mexique</i> <b>Anne SCHIEFER PIERCE</b> <i>(School of Architecture and Planning)</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i> <b>Ashu THAKUR</b> <i>(Ashu Thakur &amp; Associates)</i> <i>Mumbai, Inde</i>
	<b>Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable</b>  <b>Salle Sforza D+E</b>	<b>L'impact des réglementations environnementales et de l'ESG sur l'immobilier</b> Nous discuterons de l'impact des diverses réglementations environnementales sur le développement immobilier, tant résidentiel que commercial, ainsi que de l'impact de ces lois et réglementations sur les bâtiments existants. Ce sujet est extrêmement important pour de nombreux aspects de l'immobilier dans le monde entier. L'impact plus large de l'ESG (environnement, social et gouvernance d'entreprise) sur l'immobilier est un concept actuel qui est particulièrement populaire en Europe, mais qui prend de l'ampleur aux États-Unis, au Canada et dans de nombreux autres pays. Un promoteur immobilier italien présentera son point de vue sur la manière dont ces concepts passent de la phase des idées au monde réel du développement immobilier. En complément, les membres de notre Commission discuteront de l'application concrète des réglementations environnementales et des concepts ESG plus larges dans leurs pays respectifs, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, en République tchèque, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Inde et en Colombie. Nous donnerons à l'auditoire la possibilité de poser des questions et d'apporter sa contribution.	<b>Sandra JACOBUS</b> <i>(Ganfer Shore Leeds &amp; Zauderer)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i>  <b>David SOLEY</b> <i>(Bernstein Shur)</i> <i>Portland, ME, États-Unis</i>  <b>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ</b> <i>(Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du &amp; Uría)</i> <i>Bogota, Colombie</i>

14H30 – 18H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit médical / Comité national américain</b></p> <p><b>Salle Orsini</b></p>	<p><b>Promouvoir la performance maximale des avocats par la santé et le bien-être, y compris la durabilité de la nourriture et de l'eau, l'environnement, les soins de santé adéquats et les moyens de soulager le stress, y compris les animaux de thérapie pour les avocats, leurs clients et la communauté.</b></p> <p>L'amélioration de la santé et du bien-être des professionnels du droit est d'une importance capitale pour nous aider à s'adapter, à nous épanouir et à atteindre notre plein potentiel. Ce programme examine comment l'accès aux soins de santé, à une alimentation saine et à l'eau (par le biais d'une chaîne d'approvisionnement alimentaire bien entretenue), et l'engagement dans des groupes de bénévoles nous aident à nous épanouir. Les outils de soulagement du stress seront abordés, y compris la façon dont les animaux nous aident en détectant les maladies humaines, en calmant les victimes traumatisées et en utilisant des animaux d'assistance thérapeutique.</p>	<p><b>Diego SALUZZO</b> (Grande Stevens Studio Legale) Turin, Italie</p> <p><b>Yolanda EISENSTEIN</b> Santa Fe, NM, États-Unis</p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b> (Silva de Moraes Associés) Sao Paulo, Brésil</p> <p><b>Peter REYES</b> (Minnesota Court of Appeals) Saint Paul, MN, États-Unis</p> <p><b>Coordinatrice : Janice F. MULLIGAN</b> (Mulligan Law) San Diego, CA, États-Unis</p>	<p><b>Barbara GISLASON</b> (Law Office of Barbara J. Gislason) Fridley, MN, États-Unis</p> <p><b>Denise GUILLEN</b> <b>Mohammed HASSANEIN</b> (El-Attar Law Firm) Le Caire, Égypte</p> <p><b>Guy KATUMBAY</b> <b>NGUNDINGUSKA</b> (Cabinet Katumbay Ngundinguska) Kinshasa, RD Congo</p> <p><b>Joanna KRAKOWIAK</b> (Wardynski &amp; Partners SP. K.) Varsovie, Pologne</p> <p><b>Murray S. LEVIN</b> (Troutman Pepper) Philadelphie, PA, États-Unis</p> <p><b>Carlos RAMIREZ</b> (Reese LLP) Hawthorne, CA, États-Unis</p> <p><b>Thomas RICARD</b> (JP Karsenty et Associés) Paris, France</p> <p><b>Steven M. RICHMAN</b> (Clark Hill PLC) Princeton, NJ, États-Unis</p> <p><b>Jim Karani RIUNGO</b> (Lawyers for Animal Protection in Africa - LAPA) Nairobi, Kenya</p> <p><b>Maritza RODRIGUEZ</b> (Rodríguez Law LLC) Newark, NJ, États-Unis</p> <p><b>Jerry ROTH</b> (Roth Global Law/Arb) San Francisco, CA, États-Unis</p> <p><b>Wei SONG</b> (Law Institute - University of Science and Technology of China) Hefei, Chine</p> <p><b>Tiffany WILLIAMS BREWER</b> (ABA - Litigation Section) Washington, DC, États-Unis</p> <p><b>Joana WSOLEK</b> (Kancelaria Adwokacka Adv. Joanna Wsolek) Cracovie, Pologne</p>
<p><b>Droit de la presse et des médias</b></p> <p><b>Salle Ruspoli + Torlonia</b></p>	<p><b>L'exception d'actualité contre le droit de la presse</b></p> <p>Il s'agira d'aborder les relations entre le droit de la presse classique, le foisonnement d'un certain nombre de secrets (secret professionnel, secret militaire, secret défense...) encadrés par l'exception d'actualité et l'émergence de nouveaux principes en droit de la presse.</p>	<p><b>Emmanuel PIERRAT</b> (Cabinet Pierrat) Paris, France</p>	

# REJOIGNEZ L'UIA

l'organisation mondiale et multiculturelle  
de la profession juridique

## Nos valeurs fondamentales ?

Le respect de toutes  
les diversités :

- ➔ Diversité culturelle
- ➔ Diversité des systèmes juridiques
- ➔ Diversité des pratiques professionnelles
- ➔ Diversité des personnes

## Notre différence ?

- ➔ Nous sommes ouverts d'esprit, bienveillants et accueillants
- ➔ Nos activités sont utiles, elles ont du sens et sont adaptées à vos intérêts
- ➔ Nos membres sont plus que de simples confrères ou collègues, ce sont aussi des amis

#UIAisYOU

Envie de nous rejoindre ?

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

E-mail : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

Téléphone : +33 1 44 88 55 66



[www.linkedin.com/company/union-internationale-des-avocats/](https://www.linkedin.com/company/union-internationale-des-avocats/)



[www.facebook.com/UnionIntAvocats](https://www.facebook.com/UnionIntAvocats)



[@UnionIntAvocats](https://www.instagram.com/UnionIntAvocats)



[www.youtube.com/c/UnionInternationaledesAvocats](https://www.youtube.com/c/UnionInternationaledesAvocats)



[@UnionIntAvocats](https://www.twitter.com/UnionIntAvocats)



LexisNexis®

Global Legal Solutions  
Premier Sponsor

Session	Date	Anglais	Français	Espagnol
Assemblée générale de l'UIA	<b>25 octobre</b>	■	■	■
Cérémonie d'ouverture	<b>25 octobre</b>	■	■	■
<b>Thème principal 1</b> Liberté de circulation, migration et droits de l'homme	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Droit de la famille	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Droit de la faillite	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Sénat international des barreaux / Forum des membres collectifs	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Droit administratif et réglementaire / Droit des biotechnologies / Droit médical / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique	<b>26 octobre</b>	■	■	
Investissements étrangers / Droits de l'homme	<b>26 octobre</b>	■	■	■
<b>Thème principal 2</b> Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques	<b>27 octobre</b>	■	■	■
Droit animalier / Compliance & anti-blanchiment de capitaux / Droit pénal / Droit des assurances	<b>27 octobre</b>	■	■	
Comité des femmes	<b>27 octobre</b>	■	■	■
Droit des contrats / Vente internationale de marchandises / Droit des transports	<b>27 octobre</b>	■	■	
Défense pénale internationale	<b>27 octobre</b>	■	■	
Arbitrage international	<b>27 octobre</b>	■	■	■
Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies / Droit de l'environnement et du développement durable	<b>28 octobre</b>	■	■	■
Avenir de l'avocat	<b>28 octobre</b>	■	■	
Session UIA-IROL	<b>28 octobre</b>	■	■	
Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable	<b>28 octobre</b>	■	■	■
Droit de la presse et des médias	<b>28 octobre</b>	■	■	
Cérémonie de clôture	<b>28 octobre</b>	■	■	■





Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

# UIA Advance

## Un réseau mondial pour les cabinets d'avocats

**UIAdvance** est un programme d'adhésion pour les cabinets d'avocats créé pour répondre à ces ambitions.

L'UIA, multiculturelle et multilingue, rassemble près de 2 millions d'avocats de plus de 110 pays.

**UIAdvance** offre à ses membres des opportunités exclusives pour bénéficier de ce réseau unique.

*Votre entreprise veut étendre sa présence mondiale, renforcer son image de marque, obtenir des missions de la part de clients à travers le monde et disposer d'un réseau mondial de cabinets d'avocats de confiance avec lesquels collaborer et apprendre.*

### Les avantages d'UIAdvance

#### Adhérez tout de suite !

C'est facile. Contactez Noelia Alonso Morán au +33 1 44 88 55 66 ou par email à [naalonso@uianet.org](mailto:naalonso@uianet.org)

Noelia répondra à toutes les questions que vous pourriez avoir et, avec l'équipe de l'UIA, elle accompagnera votre cabinet pour s'assurer qu'il maximise les avantages d'être membre d'UIAdvance.

UIA • 9 rue du Quatre-Septembre,  
75002 Paris • Tél : +33 1 44 88 55 66  
• Fax : +33 1 44 88 55 77  
[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

#### Prix de l'année 2023

- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 1 et 2 de l'IDH\* : 3 950 €
- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 3 et 4 de l'IDH\* : 2 765 €

\* Les catégories de pays sont basées sur l'Indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

- ✓ Élargir le champ d'action mondial de votre entreprise et renforcer votre marque grâce au réseau **UIAdvance** de cabinets internationaux
- ✓ Les membres peuvent participer à des événements exclusifs pour développer des relations avec d'autres membres d'UIAdvance (par exemple, réception spéciale au congrès annuel de l'UIA, conférence **UIAdvance** en milieu d'année)
- ✓ Adhésion à part entière gratuite à l'UIA pour 5 partenaires/associés de votre cabinet, et pour 2 avocats de moins de 35 ans, avec leur mention dans l'annuaire de l'UIA (membres supplémentaires à tarifs préférentiels)
- ✓ Inscription gratuite pour l'un de vos partenaires/associés au congrès annuel de l'UIA (en 2023, dans la dynamique ville de Rome)
- ✓ Des inscriptions illimitées pour le congrès annuel de l'UIA à des tarifs préférentiels pour tous vos partenaires/associés
- ✓ Une inscription gratuite chaque année pour un séminaire ou une formation de l'UIA
- ✓ Des tarifs d'adhésion préférentiels pour tous les séminaires ou formations pour tous vos partenaires/associés
- ✓ Mention gratuite sur le site Web de l'UIA et dans l'annuaire de l'UIA (avec le logo du cabinet, ses coordonnées, un lien vers son site Web et sa description)
- ✓ Photo gratuite d'un partenaire/associé de votre choix dans l'annuaire de l'UIA
- ✓ Une réduction de 50% sur tout encart publicitaire réservé dans l'annuaire de l'UIA
- ✓ La licence d'utilisation du logo de l'UIA sur tous les supports de marketing digital et traditionnel de votre cabinet
- ✓ Identification de votre cabinet comme soutien des actions de l'UIA IROL (Institut de l'État de droit)
- ✓ 10 exemplaires du magazine de l'UIA, le *Juriste International*
- ✓ 10 copies de l'annuaire de l'UIA

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

**CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ● 18h00 - 19h30**  
**COCKTAIL DE BIENVENUE ● 19h30 - 21h30**  
**Mercredi 25 octobre**  
**Teatro Brancaccio**

La cérémonie d'ouverture du congrès se déroulera au Teatro Brancaccio, l'un des théâtres les plus connus et les plus importants de la capitale. Il est situé sur la Via Merulana, dans le quartier historique et animé d'Esquilino.

Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux. C'est en outre lors de la cérémonie d'ouverture que sera remis le Prix « État de droit » UIA en coopération avec LexisNexis 2023, qui récompense une personne ou une organisation pour sa contribution au développement de l'État de droit au sein de la communauté juridique. La troisième édition du prix Prix UIA/ LexisNexis Inspiration LegalTech sera également remise lors de la cérémonie d'ouverture.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue au prestigieux Palazzo Brancaccio, où vous retrouverez vos confrères et amis.

**SOIRÉE INFORMELLE**  
**Jeudi 26 octobre ● 20h00**  
**Villa Miani**



La soirée informelle se déroulera à la Villa Miani, dans un cadre exceptionnel en plein cœur de Rome.

Construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au sommet du Monte Mario, près du dôme de Saint-Pierre, la Villa Miani offre la vue panoramique la plus large et la plus exclusive de Rome. Un vaste parc arboré et des jardins à l'italienne mettent en valeur ses façades néoclassiques et complètent, avec des terrasses et des cours, les intérieurs spacieux.

La soirée avec cocktail dînatoire vous réservera bien des surprises.

**SOIRÉE DE GALA**  
**Vendredi 27 octobre ● 20h30**  
**Castello di Torrescenzia**



Le Château de Torrescenzia est immergé dans la verdure d'un parc séculaire orné de fontaines naturelles et de grottes. Construit par le marquis Francesco Crescenzi sur l'emplacement d'une tour de guet datant de 1100, le château doit son aspect actuel aux différents agrandissements réalisés au cours du Moyen Âge. À l'intérieur de l'imposante forteresse, on peut admirer des œuvres d'art, des fresques et des fontaines historiques.

**Prix du dîner de gala : 195 € par personne**

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

**CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET COCKTAIL**  
**Samedi 28 octobre ● 18h00 - 19h30**  
**Hôtel Parco dei Principi**

La passation de la présidence de l'actuelle Présidente Urquiola de Palacio à la Présidente désignée Jacqueline Scott sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra à l'hôtel Parco dei Principi et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès.

C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée, et le Prix du comité national de l'année.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail.

**EXCURSION GÉNÉRALE**  
**Dimanche 29 octobre ● journée complète**  
**Villa d'Hadrien & Villa d'Este**



Les réservations de l'excursion générale doivent se faire directement en contactant directement l'agence EC Target ([ectour@ectarget.com](mailto:ectour@ectarget.com)).

Ne manquez pas l'occasion de visiter les magnifiques villas de Tivoli : la Villa d'Hadrien et la Villa d'Este.

Tivoli est une petite ville près de Rome qui est devenue un site du patrimoine mondial grâce à ses magnifiques villas de différentes époques.

La Villa d'Hadrien, l'exubérante résidence de campagne de l'empereur Hadrien : inspirée par l'architecture grecque et orientale, la Villa est riche en décorations architecturales et sculpturales extraordinaires, et comprend des bâtiments résidentiels, des thermes, des théâtres et des jardins.

La Villa d'Este, chef-d'œuvre de la Renaissance italienne : promenez-vous dans ses magnifiques jardins accompagnés par le bruit de l'eau qui coule dans les centaines de fontaines, les magnifiques cascades et les bassins ornementaux.

La visite comprend un transfert privé aller-retour depuis Rome, un guide touristique pour 25 personnes, l'accès sans files d'attente, des écouteurs, un déjeuner dans un restaurant surplombant un temple romain.

**Prix de l'excursion générale: 180 € par personne**



**ACTIVITÉS SPORTIVES**  
**Date et heure à confirmer**

Des activités sportives gratuites sont prévues pour vous permettre de profiter au maximum de votre séjour à Rome :

- Match de football
- Tournoi de padel
- Tournoi de golf

Les hôtels sélectionnés par l'UIA sont situés dans le centre de Rome, proches de l'hôtel Parco dei Principi (lieu du congrès).

Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur : [www.uiacongress.bnetwork.com](http://www.uiacongress.bnetwork.com)

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre de tous les hôtels proposés.

En raison de la forte demande, les hôtels se remplissent très rapidement à Rome. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible auprès de notre partenaire Bnetwork.

Veillez noter que l'UIA n'organise pas de service de navette entre les hôtels et le lieu du congrès.

## ● PARCO DEI PRINCIPI GRAND HOTEL & SPA 5\*



À partir de 319 € par nuit

## ● GRAND HOTEL PALACE ROME 5\*

À partir de 360 € par nuit

Situation : à 1,6 km du Parco dei Principi, soit 20 minutes à pieds ou 5 minutes en taxi

## ● ROME MARRIOTT GRAND HOTEL FLORA 4\*

À partir de 539 € par nuit

Situation : à 1,4 km du Parco dei Principi, soit 20 minutes à pieds ou 5 minutes en taxi

## ● HOTEL ROYAL BISSOLATI 4\*

À partir de 361 € par nuit

Situation : à 1,7 km du Parco dei Principi, soit 20 minutes à pieds ou 8 minutes en taxi

## ● NH COLLECTION ROMA VITTORIO VENETO 4\*



À partir de 310 € par nuit  
Situation : à 1 km du Parco dei Principi, soit 15 minutes à pieds ou 5 minutes en taxi

## ● NH COLLECTION ROMA CENTRO 4\*



À partir de 270 € par nuit

Situation : à 4,2 km du Parco dei Principi, soit 10 minutes en taxi

## ● NH COLLECTION ROMA GIUSTINIANO 4\*

À partir de 270 € par nuit

Situation : à 4,5 km du Parco dei Principi, soit 15 minutes en taxi

## ● HOTEL ROMANICO PALACE 4\*



À partir de 245 € par nuit (séjour de 4 nuits minimum)

Situation : à 1,3 km du Parco dei Principi, soit 15 minutes à pieds ou 5 minutes en taxi

## ● MERCURE ROMA CENTRO COLOSSEO 4\*

À partir de 220 € par nuit

Situation : à 3,8 km du Parco dei Principi, soit 20 minutes en taxi

## ● MAMA SHELTER ROMA 4\*

À partir de 199 € par nuit

Situation : à 6,1 km du Parco dei Principi, soit 20 minutes en taxi

Prix par nuit et par chambre, TVA (10%) et petit-déjeuner inclus, hors taxe de séjour

Pour plus d'informations sur les hôtels, veuillez consulter <http://www.uiacongress.bnetwork.com> ou contacter l'agence bnetwork au + 33 1 58 16 20 10 ou par email à [uiacongress@bnetwork.com](mailto:uiacongress@bnetwork.com)

Les réservations d'activités touristiques doivent se faire directement en contactant directement l'agence EC Target (ectour@ectarget.com).

Nous vous recommandons de réserver les activités touristiques à l'avance étant donné que certaines visites ont un nombre de places limité et qu'elles seront traitées par ordre chronologique de réception. Vous aurez tout de même la possibilité de vous inscrire sur place au Parco dei Principi auprès de EC Target, sous réserve de disponibilité des activités souhaitées. Les paiements doivent être réalisés en Euros.

Les horaires définitifs de départ des activités touristiques figureront dans la brochure finale.

Si le nombre de participants minimum (10) n'était pas atteint, les activités pourraient être reportées ou annulées (dans ce cas, elles vous seraient alors remboursées). En cas de non présentation le jour de l'activité, EC Target ne procédera à aucun remboursement.

Toutes les activités proposées décrites ci-dessous sont exclusivement réservées aux participants du congrès de l'UIA. La langue officielle pour toutes les activités est l'anglais. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes pourront éventuellement être constitués.

## VISITE DE ROME EN VOITURETTE DE GOLF

**3 heures**

**Mercredi 25 octobre ● après-midi**

**Jeudi 26 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**

Découvrez les merveilles de Rome à bord d'une voiturette de golf, un véhicule électrique silencieux et écologique, qui permet d'accéder à la plupart des zones du centre historique fermées à la circulation. Vous pourrez admirer de près les principaux monuments et places du centre historique de Rome, tandis que le guide vous donnera les informations touristiques et historiques les plus intéressantes sur la ville.

Pendant la visite, il y aura des arrêts pour prendre des photos (Piazza Navona, Panthéon, Fontaine de Trevi, Piazza di Spagna, Piazza del Popolo, Colosseum, Piazza Venezia et Capitoliom) et pour se détendre et déguster une boisson ou une glace.

## VISITE DE LA COLLINE DE L'AVENTIN ET DU JARDIN DES ORANGERS :

**« AGRUMES ET HISTOIRE »**

**3 heures**

**Jeudi 26 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**



Une visite guidée exclusive pour découvrir les nombreux trésors et secrets de la colline de l'Aventin, comme l'enchantement du jardin des orangers.

Au cours de la visite, vous dégusterez des sorbets aux agrumes délicieusement sucrés, tout en profitant d'une vue imprenable sur le centre historique de Rome.

Rome baroque : Bernini et Borromini

## ROME BAROQUE : BERNINI ET BORROMINI

**Vendredi 27 octobre ● matin**

**Prix : 100 € par personne**



Découvrez les merveilles du baroque à Rome pendant notre visite des chefs-d'œuvre des deux principaux maîtres de la période baroque romaine : Bernini et Borromini.

En parcourant les rues du centre historique, le guide vous racontera l'histoire de l'évolution artistique de ces

deux artistes profondément différents, telle que révélée par leurs œuvres, ainsi que de nombreuses anecdotes sur leur rivalité légendaire.

## ROME AUTHENTIQUE : VISITE DU TRASTEVERE ET DU GHETTO JUIF

**3 heures**

**Vendredi 27 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**

Une promenade agréable dans deux quartiers anciens et pittoresques de Rome : le ghetto juif et le Trastevere, riches en histoire et en traditions, divisés par le Tibre et l'île de Tibérine.

La visite guidée de ces deux quartiers vous emmènera dans la Roma la plus authentique, où vit encore la plus ancienne communauté juive d'Europe et où vous pourrez déguster les produits typiques de la tradition culinaire juive.

Une fois le Tibre traversé, vous rejoindrez le quartier animé et coloré du Trastevere, l'un des quartiers les plus authentiques de la ville, où vous pourrez vous promener dans ses rues étroites et ses places.

## VISITES GUIDÉES DES CATACOMBES DE ROME

**Vendredi 27 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**

Nos visites guidées dans les catacombes de Rome vous donneront l'occasion d'admirer les sites et les zones archéologiques cachés et normalement inaccessibles de la ville.

Un guide expert vous emmènera à la découverte de ce patrimoine historique et archéologique souterrain, précieux témoignage de l'histoire millénaire de Rome.

## VISITE GUIDÉE DE L'ANCIENNE OSTIE

**Samedi 28 octobre ● matin**

**Prix : 100 € par personne**

L'immense site archéologique de l'ancienne Ostie est l'une des villes romaines les mieux préservées.

Notre guide expert expliquera l'histoire de sa fondation et les raisons de son importance stratégique en tant que centre d'affaires et port maritime prospère près de Rome.

La visite montrera également de nombreux aspects de la vie quotidienne de Rome antique.

**COURS DE CUISINE « PIZZA ET GELATO »**  
**3 heures**  
**Samedi 28 octobre • matin ou après-midi**  
**Prix : 100 € par personne**



Découvrez les secrets de la cuisine italienne avec un cours de cuisine d'une journée à Rome, dans les endroits les plus spectaculaires et uniques de la ville.

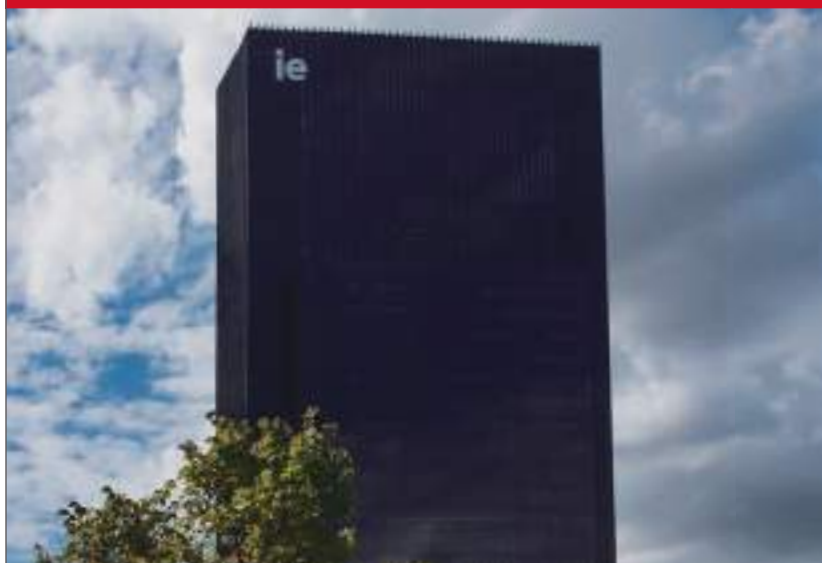
Les cours de cuisine, passionnants et amusants, sont donnés par des chefs professionnels dans des appartements et des restaurants accueillants, situés dans le centre historique de Rome.

Des pizzas avec les garnitures de votre choix, des glaces artisanales (crèmeuses) ou des sorbets aux fruits.



[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

# Empowering Global Visionaries through IMPACTFUL AND INTERNATIONALLY MINDED LEGAL EDUCATION



IE Law School is a model of rigor in global legal education. With a wide range of academic programs, research endeavors and unique projects, we prime professionals to take the lead in pursuing Justice and the Rule of Law across international borders and societies.

Our core values and methodologies help students build multidisciplinary competences that transcend traditional frontiers; in the hands of our faculty of internal and external practitioners and a global network of leading organizations, companies, and firms, you will build a professional career on the global stage that leads to positive change.

**ie**  
**UNIVERSITY**  
LAW SCHOOL



[www.ie.edu/law-school](http://www.ie.edu/law-school)

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscriptions en ligne : [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org)

Lorsque vous vous connectez sur le site web de l'UIA, n'oubliez pas de renseigner votre identifiant (numéro de membre ou adresse email) et votre mot de passe dans « Mon Espace ».

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA. Si vous ne recevez pas notre email dans un délai de 7 jours, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

**Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.**

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques ni aux déjeuners. Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

## FRAIS D'INSCRIPTION

Inscription individuelle congressiste	Tarifs d'inscription	
	Jusqu'au 10 septembre 2023	À partir du 11 septembre 2023
<b>MEMBRE UIA</b>		
Standard (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 850 €	2 100 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 250 €	1 400 €
Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	950 €	1 100 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	800 €	900 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée)	700 €	
<b>NON MEMBRE</b>		
Standard (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	2 300 €	2 550 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 600 €	1 750 €
Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 250 €	1 400 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 050 €	1 150 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée)	800 €	
<b>TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif)</b>		
Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État***	1 000 €	
Étudiant en droit****	300 €	
<b>INSCRIPTION ACCOMPAGNANT*****</b>		
Pack soirées (ouverture, soirée informelle, clôture)	350 €	

## LES FRAIS D'INSCRIPTION INCLUENT\* :

- La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue au Teatro Brancaccio le 25 octobre
- Les forums par langue et par région le 25 octobre, sauf pour l'inscription accompagnant
- Les réunions de travail (thèmes principaux, sessions des commissions et sessions spéciales) les 26, 27 et 28 octobre, sauf pour l'inscription accompagnant
- Les déjeuners et pauses café les 26, 27 et 28 octobre, sauf pour l'inscription accompagnant
- La soirée informelle à Villa Miani le 26 octobre, sauf pour l'inscription étudiant en droit
- La cérémonie et le cocktail de clôture au Parco dei Principi le 28 octobre
- La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant
- L'accès à la zone d'exposition

Tous les participants sont priés de mentionner sur le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura pas été reçu.

\* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière ou accompagnant.

(\*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : [www.uianet.org](http://www.uianet.org), section « adhésion ».

(\*\*) Cette inscription est uniquement réservée aux avocats de moins de 35 ans.

(\*\*\*) Cette inscription est uniquement réservée aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit.

(\*\*\*\*) Cette inscription est réservée aux étudiants de moins de 30 ans et ne donne pas accès à la soirée informelle.

(\*\*\*\*\*) L'inscription accompagnant ne donne pas accès aux sessions de travail ni aux déjeuners.

## INSCRIPTION AU CONGRÈS / SOIRÉE DE GALA

Les droits d'inscription au congrès et à la soirée de gala, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

- 1 ● Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD).
- 2 ● Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention « sans frais pour le destinataire » en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention « 67e congrès Rome ».

**Titulaire du compte :**  
**Union Internationale des Avocats**  
**Société Générale - 91 avenue des Champs Elysées**  
**75116 Paris - France**  
**BIC/SWIFT : SOGE FRPPXXX**  
**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au Parco dei Principi, pour la remise des documents concernant le congrès.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents. En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre Bnetwork et chaque participant.

## FORMALITÉS

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

L'UIA décline toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1 ● Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (services généraux, communication, développement et comptabilité mais dans ce dernier cas, les seules données de contact et comptables), ayant son siège social au 9 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, France (Tel : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - [privacy@uianet.org](mailto:privacy@uianet.org)), responsable du traitement, ci-après l'UIA. Vos données sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données :

• Les données qui sont nécessaires à l'exécution du contrat qui vous lie à l'UIA sont traitées pour les finalités suivantes :

> en vue de la gestion de la clientèle ;

> en vue de l'émission, du recouvrement et de la vérification des factures.

Ces données sont conservées 10 ans après l'achèvement de notre dernier contrat.

2 ● Vos données ne seront transmises à aucun autre destinataire que précisé ci-dessous et pour les finalités suivantes :

- aux autorités judiciaires et administratives, aux personnes et aux autres entités auxquelles un droit d'accès à ces données est accordé par les dispositions de la loi et de la réglementation ;

- aux entités publiques ou privées pour lesquelles la divulgation des données est nécessaire afin de répondre aux besoins de l'UIA en matière de comptabilité et d'administration, ainsi que pour respecter les obligations imposées par la loi et la réglementation fiscale et relative aux impôts, telles que les agences publiques, les cabinets comptables ;

- certains tiers, tels que les agences de voyage, avec lesquels nous coopérons dans le cadre de l'organisation de nos événements et activités ;

- certains tiers, tels que des sponsors ou partenaires d'événements, dans le cadre de partenariats et en vue de vous faire connaître leurs services ou produits, ce à quoi vous consentez expressément et ce à quoi vous pouvez opposer à tout moment ;

- au cabinet d'avocat et à l'huissier chargés s'il échet du recouvrement de nos factures en cas de non-paiement ;

- votre CV aux autorités subsidiaires, en vue de démarches d'homologations dans le cadre de la formation continue et de l'information des participants ;

- à nos sous-traitants chargés de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives.

3 ● Moyennant demande écrite (y compris sous format électronique) datée et signée, adressée au responsable du traitement et la justification de votre identité vous pouvez obtenir de l'UIA une copie (y compris sous format électronique) gratuite – des données à caractère personnel vous concernant ainsi que, le cas échéant, la rectification ou l'effacement de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes, ou la limitation du traitement dans un délai de 30 jours. Vous bénéficiez également d'un droit à la portabilité des données. Passé ce délai de 30 jours, vous pourrez considérer que la demande a été rejetée. Vous pouvez, sur le pied de l'article 40-1 de la loi, définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

4 ● Si, à n'importe quel moment, vous pensez que nous ne respectons pas votre vie privée, veuillez nous adresser une lettre ou un courriel ([privacy@uianet.org](mailto:privacy@uianet.org)). Nous mettrons tout en œuvre pour déceler et corriger le problème. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris CEDEX 07 (France) - Tél. + 33 1 53 73 22 22 -

[www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil](http://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil)

## ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AU CONGRÈS / DE LA SOIRÉE DE GALA

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'UIA avant le 30 septembre 2023. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date, même pour des raisons médicales.

**L'UIA recommande vivement aux participants de souscrire une assurance annulation.**

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA. Des frais de dossiers de 50 € seront facturés.

Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

## ASSURANCE ASSISTANCE / RAPATRIEMENT (PAR VOS SOINS)

Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation, ou de frais médicaux.

À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte de crédit (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge).

L'UIA se dégage de toute responsabilité au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.

## Lettres d'invitation

Si vous avez besoin d'une lettre d'invitation officielle afin d'obtenir un visa, merci de bien vouloir :

- Vous inscrirez au congrès et vous acquitter des frais d'inscription dès que possible et au plus tard le 31 août 2023, afin d'avoir suffisamment de temps pour obtenir un visa ;
- Demander votre lettre d'invitation avant le 30 septembre 2023.

Les lettres d'invitation ne seront plus garanties après cette date.

## Demandes de visa

Une fois que vous aurez votre lettre d'invitation, vous devrez effectuer votre demande de visa. Nous vous invitons à contacter l'ambassade ou le consulat d'Italie le plus proche dès que possible afin de déterminer où vous devez présenter votre demande et de vous renseigner sur les délais de traitement des demandes.

## Remboursements en cas de refus de délivrance de visa

En cas de refus de délivrance de visa, vos frais d'inscription seront remboursés (moins 50 € de frais de dossier), à condition que vous ayez effectué votre demande avant le 31 août 2023.

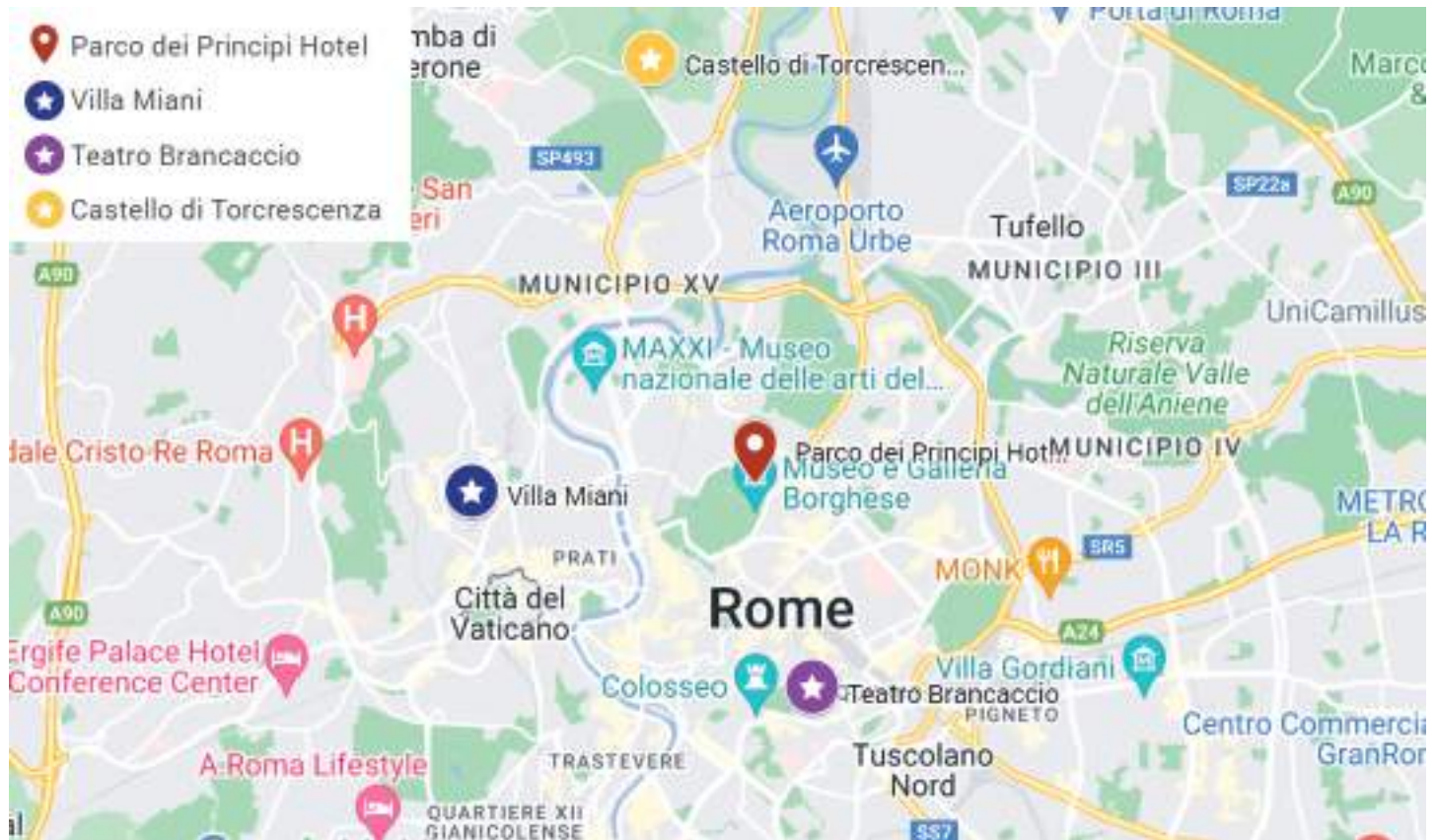
Afin que votre demande de remboursement soit examinée, merci de bien vouloir :

- Remettre l'avis de refus de visa à l'UIA avant le congrès ;
- Remettre une copie de votre formulaire de demande de visa (indiquant que vous avez effectué votre demande avant le 31 août 2023) avant le congrès.

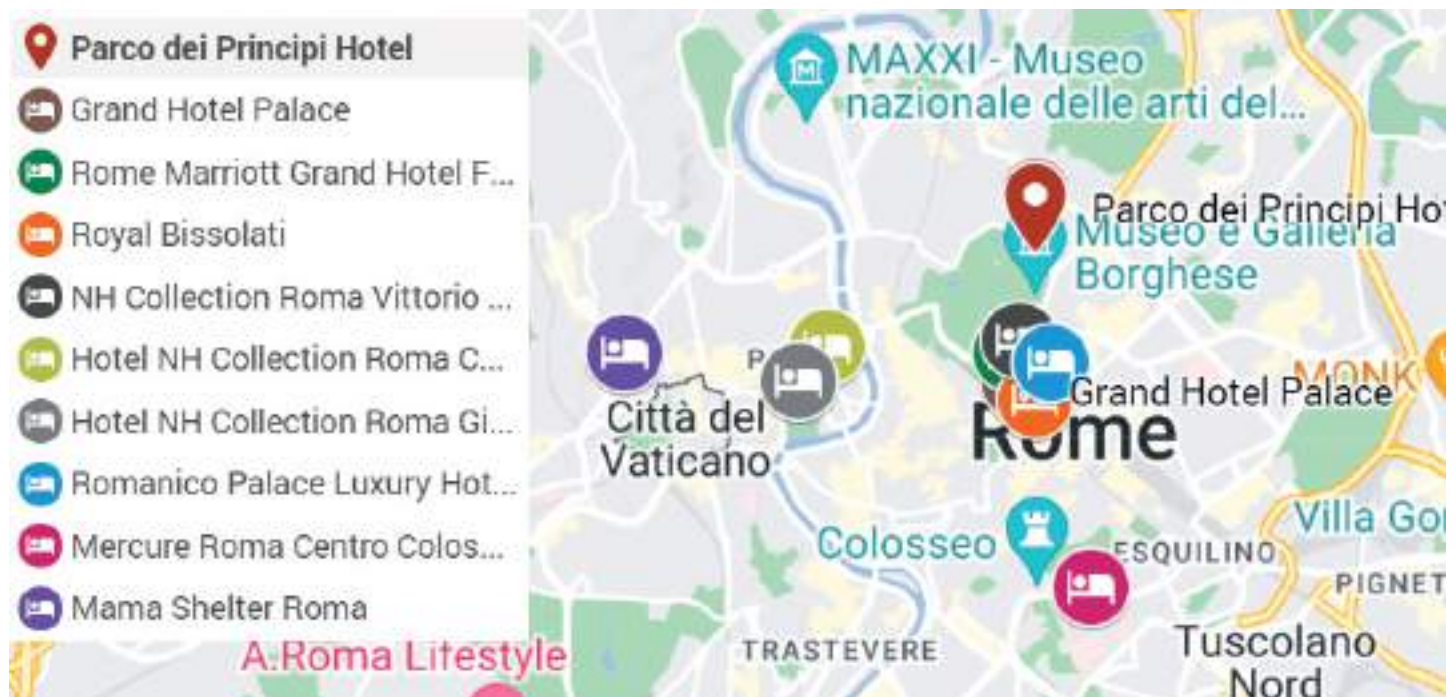
Il ne sera procédé à aucun remboursement sans preuve de refus de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le congrès.



## LIEUX



## HÔTELS



# AWARD WINNING PRODUCTS. SERVING 160 COUNTRIES AND COUNTING.

---

Law firms around the world look to LexisNexis for the competitive advantage only available from Lexis+. With its superior research, data-driven insights and practical guidance, experience accurate results faster.

---

**Lexis+**  
**Experience  
results.**

See why legal professionals look to Lexis+  
[LexisNexis.com/LexisPlus](https://www.lexisnexis.com/LexisPlus)